

ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE		N° du rapport : 1- 1 - bis
		Date : jeudi 10 et vendredi 11 décembre 2020
Politique / Fonction	5 - Aménagement des territoires	
Sous-Politique / Sous-Fonction	50 - Services communs	
Programmes	50.17 - Attractivité - Promotion territoriale	

OBJET : Accord de relance Etat / Région Bourgogne-Franche-Comté 2021-2022

I- EXPOSE DES MOTIFS

La génération actuelle de CPER porte sur la période 2015-2020 et arrive donc à échéance. L'élaboration du CPER 2021-2027 a été initiée en septembre 2019 par commande du Premier Ministre aux services déconcentrés de l'Etat, dans une logique ascendante partant des besoins du territoire. Elle a ensuite été ralentie puis ré-orientée pour partie en termes de contenu et de calendrier suite à la crise Covid 19.

Parallèlement, au niveau national, l'Etat et les régions ont convenu, à travers un accord de partenariat signé le 28 septembre 2020 dernier, de poursuivre leur mobilisation conjointe au service de la relance des secteurs économiques les plus touchés par les conséquences de la crise, dans une approche territorialisée et différenciée. Le CPER rénové, document stratégique et synthétique adopté d'ici début 2021 pour la période 2021-2027, sera un des instruments de cette relance territorialisée.

Le mandat de négociation du CPER transmis récemment au Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté, en date du 23 octobre 2020, confirme ainsi l'architecture du CPER 2021-2027 en deux parties :

1. Des volets thématiques faisant l'objet de crédits contractualisés sur la période 2021-2027, ainsi que de crédits valorisés par l'Etat
2. Un accord de relance régional constituant une déclinaison du Plan France Relance pour les années 2021-2022 et retraçant l'investissement de l'Etat et de la Région sur des projets dont l'avancement permet un engagement des opérations en 2021 et 2022. Les crédits Etat relatifs à cet accord de relance, majoritairement issus du plan national France Relance, viendront abonder les annuités 2021 et 2022 classiques du futur CPER.

Dans ce cadre, l'Etat et la Région Bourgogne-Franche-Comté ont convenu de signer cet accord de relance 2021-2022 rapidement. Il formalise les mesures et opérations mises en place dans l'objectif de créer les conditions d'un rebond de l'activité économique.

Cet accord liste les mesures et budgets mobilisables sur 12 thématiques de politique publique répondant aux trois enjeux globaux de compétitivité, écologie et cohésion. En termes financiers, les crédits Etat proviennent majoritairement de la territorialisation du plan national France Relance, et les crédits Région comprennent ceux du PAIR voté en octobre 2020 y compris la composante REACT-EU et des crédits sectoriels sur les thématiques infrastructures de mobilité et éducation (investissement dans les lycées). Le montant total de cet accord de relance s'établit à 1244 M€, dont 626 M€ Etat et 618 M€ Région BFC intégrant la composante REACT-EU.

Cet accord décrit par ailleurs les modalités de coordination entre l'Etat et la Région pour la mise en œuvre et le suivi de ces mesures, considérant que l'articulation et la complémentarité des actions est un gage d'efficacité au bénéfice du territoire.

Enfin il convient de rappeler que l'effort global de relance sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté va au-delà du présent accord, via les mesures du plan France Relance pilotées directement par le niveau national d'une part, et par l'abondement possible de certains projets par des crédits sectoriels classiques de la Région d'autre part.

II- DECISIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil régional a décidé :

- d'approuver l'accord de relance Bourgogne-Franche-Comté 2021-2022 ci-joint (Annexe),
- d'habiliter la Présidente du Conseil régional à signer l'accord de relance Bourgogne-Franche-Comté 2021-2022.

N° de délibération 21AP.2

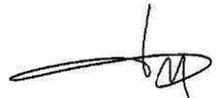
Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés
(82 voix pour, 16 voix contre, 1 abstention)

Envoi Préfecture : vendredi 18 décembre 2020

Retour Préfecture : vendredi 18 décembre 2020

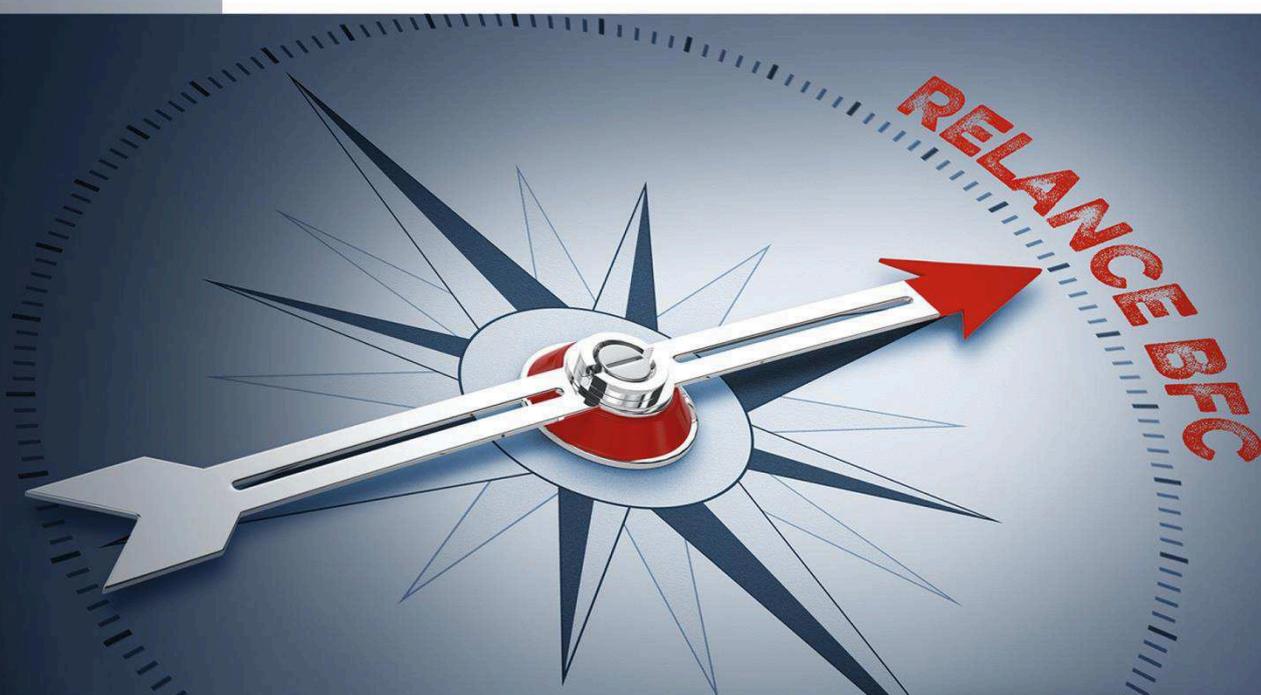
Accusé de réception n° 5643164

La Présidente,



Mme DUFAY

CPER Bourgogne-Franche-Comté 2021/2027 Accord de relance Etat/Région 2021-2022



Préface	3
Introduction.....	4
Rappel du contexte	4
L'accord de partenariat national Etat / Régions et les CPER.....	4
L'accord de relance en Bourgogne Franche-Comté	5
Coordination Etat / Région.....	6
Mise en œuvre et capacité de révision	7
Partie 1 - Contenu opérationnel de l'accord de relance.....	8
1 - Enseignement supérieur	8
Contexte / objectifs / budget	8
2 – Transition écologique	9
Contexte / objectifs / budget	9
3 – Mobilité multimodale.....	11
Contexte / objectifs / budget	11
4 – Cohésion des territoires (y compris numérique).....	12
Contexte / objectifs / budget	12
5 – Culture	14
Contexte / objectifs / budget	14
6 – Emploi – formation professionnelle	15
Contexte / objectifs / budget	15
7 – Développement économique et économie sociale et solidaire.....	16
Contexte / objectifs /budget	16
8 – Santé.....	17
Contexte / objectifs / budget	17
9 – Sports.....	18
Contexte / objectifs	18
10 – Agriculture et alimentation	20
Contexte / objectifs /budgets.....	20
11 – Filière forêt/bois.....	22
Contexte / objectifs / budget	22
12 – Education.....	23
Contexte / objectifs / budget	23

Partie 2 - Modalités organisationnelles de l'accord de relance	24
1 – Objectifs d'un dispositif de coordination de la Relance	24
2 – Un dispositif de coordination à 3 niveaux	24
2.1 – L'information	24
2.2 – L'orientation	25
2.3 – L'engagement des crédits	26
2.4 – Modalités pratiques de coordination	26
3 – Modalités de suivi de mise en oeuvre	33
Annexe 1 – Détail des mesures et opérations	35
1. Enseignement supérieur	35
2. Transition écologique	37
3. Mobilité multimodale.....	47
4. Cohésion des territoires (y compris numérique).....	55
5 - Culture	61
6 . Emploi – formation professionnelle	66
7. Développement économique et économie sociale et solidaire.....	69
8. Santé.....	74
9. Sports.....	76
10. Agriculture et alimentation	78
11. Filière forêt / bois	83
12. Education.....	85
Annexe 2 – Synthèse du contenu opérationnel de l'accord de relance.....	90

Préface

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire d'une ampleur mondiale inédite, dont la durée est encore incertaine. Cette crise sanitaire a engendré une crise économique sans précédent matérialisée par une fragilisation de l'emploi, des conséquences sociales majeures et une augmentation de la précarité, une baisse de la consommation et un impact sur le moral de l'ensemble des acteurs.

Elle a aussi accéléré la prise de conscience des limites de notre modèle, et la nécessité d'accélérer les transitions en faveur de nouveaux modes de fonctionnement : plus sains, plus équitables, plus économes en ressources, plus durables, plus résilients. Les enjeux du numérique, de la transition écologique et énergétique, de la relocalisation de la production et des circuits courts par exemple sont au cœur de ces évolutions.

Dans ce contexte, et au-delà des mesures fortes prises dès le printemps 2020 pour la réponse d'urgence, l'Etat et la Région ont réagi massivement pour créer les conditions d'un rebond permettant dès 2021 de soutenir l'activité et d'amorcer les changements de modèles.

L'Etat mobilise au niveau national via le plan « France Relance » élaboré en septembre 2020 100 milliards d'euros dont une part significative sera territorialisée. Ce plan bénéficie du soutien de l'Union Européenne au titre du plan de relance Next Generation EU à hauteur de 40 milliards d'euros. La Région a décidé en octobre 2020 d'un plan de l'accélération de l'investissement régional doté de 435 millions d'euros de crédits Région auxquels s'ajoutent 116 millions d'euros au titre du volet REACT EU gérés par la Région en tant qu'autorité de gestion des fonds européens.

Ces deux plans poursuivent les mêmes objectifs de soutien des acteurs et de relance de l'activité par le levier des politiques publiques, de restauration de la confiance, d'impulsion des changements de modèle. Ils visent prioritairement à répondre à 3 enjeux : l'emploi, l'écologie et la cohésion.

Dès lors, et de manière évidente, nous avons été convaincus de la nécessité de travailler en étroite coordination et en complémentarité pour maximiser l'efficacité sur le territoire, offrir le meilleur appui aux porteurs de projets, stimuler les dynamiques et protéger les publics les plus fragiles.

L'accord de relance entre l'Etat et la Région pour 2021-2022, objet du présent document, formalise cet engagement au bénéfice de l'ensemble de nos concitoyens en Bourgogne-Franche-Comté.

Le Préfet
De région Bourgogne-Franche-Comté

La Présidente
Du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

Introduction

Le présent accord de Relance Etat / Région en Bourgogne-Franche-Comté s'inscrit dans le cadre plus général de l'élaboration des CPER 2021-2027 auquel il est partie prenante et des plans de relance portés par l'Europe, l'Etat et la Région.

Rappel du contexte

L'élaboration du CPER 2021-2027 a été initiée en septembre 2019 par commande du Premier ministre aux services déconcentrés de l'Etat, dans une logique ascendante partant des besoins du territoire. Les travaux menés à l'automne 2019 par l'Etat et la Région ont permis d'établir quelques grands principes : diagnostic partagé et appuyé sur les schémas existants (SRDEII, SRADDET, SESRI, SCORAN, ...), sélectivité souhaitée du contenu du futur CPER sur des enjeux partagés, maturité des dossiers, articulation nécessaire avec les fonds européens, renforcement d'un exercice coordonné Etat Région des compétences.

L'accord de partenariat national Etat / Régions et les CPER

La crise sanitaire liée au Covid 19 survenue en mars 2020 a mis un coup d'arrêt à la démarche d'élaboration du CPER et engendré des évolutions de méthode comme de contenu.

Au niveau national, l'Etat et les régions se sont accordées, à travers un accord de partenariat signé le 28 septembre 2020 dernier, pour poursuivre leur mobilisation conjointe au service de la relance des secteurs économiques les plus touchés par les conséquences de la crise, dans une approche territorialisée et différenciée.

Le CPER rénové, document stratégique et synthétique adopté d'ici début 2021 pour la période 2021-2027, sera un des instruments de cette relance territorialisée. En termes d'enjeu financier, l'accord de partenariat national Etat - Régions prévoit une augmentation des crédits Etat et Région consacrés aux CPER 2021-2027 par rapport à la période 2015-2020, de l'ordre de 45% pour la part régionale, cet effort des régions étant la contrepartie à la sécurisation par l'Etat d'une partie de leurs recettes financières.

Ce CPER rénové, cadré par un mandat de négociation adressé aux Préfets de région par une circulaire datée du 23 octobre 2020, comporte deux parties :

- Une partie CPER 21-27 traditionnelle, comportant des volets thématiques faisant l'objet de crédits contractualisés sur la période ainsi que de crédits valorisés
- Un accord de relance régional constituant une déclinaison du Plan France Relance pour les années 2021-2022 et retraçant l'investissement de l'Etat et de la Région sur des projets dont l'avancement permet un engagement des opérations en 2021 et 2022.

L'accord de relance en Bourgogne-Franche-Comté

La trame de cet accord de relance est donc notamment issue du mandat de négociation du CPER au Préfet de région, qui liste les thématiques sur lesquelles l'Etat souhaite faire porter les actions territorialisées. Ces thématiques sont partagées par la Région en ce sens qu'elles correspondent aux principaux enjeux régionaux et répondent aux urgences issues de la crise sanitaire. Elles couvrent un champ relativement vaste de l'action publique.

Globalement, elles peuvent être regroupées en 3 axes :

- Axe compétitivité, visant le soutien aux acteurs de l'économie, de la formation et à l'emploi
- Axe écologie, visant à accélérer les transitions écologiques et énergétiques
- Axe cohésion, sociale et territoriale, incluant l'enjeu de la transformation numérique

En termes de financement :

- Les crédits Etat relatifs à cet accord de relance sont issus du Plan national France Relance, dont ils constituent une partie territorialisée. Les modalités d'organisation budgétaire et de mobilisation de ces crédits (appels à projets nationaux ou régionaux, opérations fléchées au niveau central, déconcentration de crédits dans les services de l'Etat ou opérateurs, etc...) ne sont pas encore toutes définies. Les crédits du plan de relance sont prévisionnels et pourront faire l'objet de redéploiements entre les régions et entre les thématiques en fonction du rythme de consommation des crédits et des priorités identifiées par le Gouvernement.
- Les crédits région relatifs à cet accord de relance sont pour la majorité ceux correspondant aux mesures décidées dans le Plan d'Accélération de l'Investissement de la Région, complétés par des crédits sectoriels en matière d'infrastructure de mobilité et d'investissement dans les lycées. Ils intègrent par ailleurs l'apport de crédits européens FEDER-FSE dédiés, issus du programme REACT-EU, permettant de mobiliser en région Bourgogne Franche-Comté une enveloppe additionnelle de 116 M€. Ces crédits, qui portent principalement sur les secteurs du soutien à l'économie, à la santé et au numérique, constitueront un axe des PO FEDER régionaux 2014-2020

Cet accord de relance fait ressortir une contribution financière globale équilibrée de l'Etat et de la Région. Pour autant, les compétences spécifiques de l'Etat ou de la Région ont orienté la réflexion vers l'articulation et la complémentarité des financements par thématique, sans recherche de contribution paritaire par domaine d'intervention. Pour les mesures le permettant ou le nécessitant, la liste des opérations pressenties sur 2021-2022 est précisée dans le présent accord.

Au final, cet accord de relance prévoit la mobilisation d'une enveloppe de près de 1.25 milliard d'euros au bénéfice du territoire de la Bourgogne Franche-Comté à travers la mise en œuvre de 166 mesures de l'Etat ou de la Région (incluant les mesures REACT-EU).

Enfin il convient de préciser que l'effort global de relance sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté va au-delà du présent accord. En effet :

- Cet accord de relance ne comprend pas toutes les mesures du plan France Relance pilotées directement par le niveau national, et dont un certain nombre auront des retombées au bénéfice du territoire régional
- Certaines opérations pourront faire l'objet de co-financement de la Région à travers les règlements d'intervention en vigueur, mobilisant des crédits sectoriels des budgets 2021 et 2022 qui n'ont pas été valorisés dans le présent accord.

Vision synthétique

Thématique	Budget prévisionnel
Enseignement supérieur	32.65 M€
Transition écologique	251.68 M€
Mobilité multimodale	323.88 M€
Cohésion des territoires (dont numérique)	100.81 M€
Culture	42.24 M€
Emploi – formation professionnelle	65.13 M€
Développement économique et ESS	162.95 M€
Santé	128.16 M€
Sports	16.50 M€
Agriculture et alimentation	27.32 M€
Filière forêt / bois	10.00 M€
Education	82.55 M€
Total	1243.87 M€

Coordination Etat / Région

Cet accord de relance est sous tendu par une volonté affirmée de l'Etat et de la Région d'agir en étroite coordination, considérant que l'articulation et la complémentarité des actions est un gage d'efficacité au bénéfice du territoire.

Cet accord de relance comporte donc, au-delà des thématiques opérationnelles, une partie 2 fonctionnelle décrivant les principes de mise en œuvre commun Etat Région des différents dispositifs et financement.

Ces principes reposent sur une information large des porteurs de projets, une aide à l'orientation des dossiers et une vision partagée sur le financement des opérations afin de maximiser la portée des plans de relance au service des acteurs et des territoires.

La mise en œuvre de cette coordination permettra également de construire un suivi partagé et global d'avancement de cet accord de relance.

Enfin ces modalités de coordination détaillées en partie 2, qui prolongent les acquis en la matière en région Bourgogne Franche-Comté, préfigurent un développement de l'exercice concerté des compétences entre l'Etat et la Région dont les principes seront affichés dans le CPER 2021-2027.

Mise en œuvre et capacité de révision

Cet accord de relance repose sur le lancement et la mise en œuvre d'actions à court terme. Il se compose d'actions / programmes / contrats dont l'exécution interviendra dès fin 2020 et jusqu'à fin 2022, dans le respect des calendriers opérationnels et des modalités décidées pour chaque mesure.

Il sera mis en œuvre via des mesures nationales d'application générale, des opérations sous maîtrise d'ouvrage directe, des subventions et conventions de financements en direction des partenaires publics et privés. A cet effet, il fera l'objet de définitions de règlements d'intervention ou d'appels à projets dédiés, tant pour les mesures nationales issues du plan France Relance que régionales issues du PAIR ou de REACT-EU.

Un pilotage régulier de la mise en œuvre de ces différents plans de relance permettra de s'assurer de la bonne affectation et consommation des crédits qui lui sont dédiés.

Au vu de ce suivi, ou d'évolutions du contexte général en 2021-2022 qui nécessiterait de faire évoluer la nature ou la volumétrie des mesures, des procédures de révision du présent accord de relance pourront être décidées conjointement par l'Etat et la Région BFC. Ces révisions pourront porter sur tout ou partie du document, et conduire en particulier à introduire de nouvelles mesures, à arrêter certaines mesures, ou encore à basculer des crédits affectés à des opérations dont la réalisation n'est pas satisfaisante au bénéfice d'actions à plus forte valeur ajoutée pour la relance.

Partie 1 - Contenu opérationnel de l'accord de relance

1 - Enseignement supérieur

Contexte / objectifs / budget

L'enseignement supérieur contribue fortement à la structuration et à l'attractivité de la région Bourgogne-Franche-Comté, et cette thématique constitue à ce titre une des composantes essentielles du CPER.

La Bourgogne-Franche-Comté se caractérise en la matière par la structuration du territoire autour d'une université fédérale « UBFC » regroupant 7 établissements fondateurs (UB, UFC, UTBM, Agrosup, l'ENSMM, Arts et Métiers Paris Tech Cluny et BSB) implantés dans 13 villes, avec l'appui des organismes nationaux de recherche et de quatre établissements de santé. L'organisation des forces vives autour de quatre pôles urbains (Besançon, Dijon, Nord Franche-Comté, Sud Bourgogne) a ainsi vocation à se traduire en une irrigation de l'ensemble du territoire.

Le volet immobilier proposé en région s'appuie sur des priorités qui rejoignent celles définies par la Région et par le MESRI. Il s'agit de mettre l'accent sur la mise aux normes et la rénovation énergétique du parc immobilier universitaire, la sécurisation des campus, le numérique, l'attractivité de la vie étudiante et le logement étudiant, le tout dans un objectif de « campus durable au service de la transition environnementale et de l'attractivité du territoire.

Au titre de l'accord de relance 2021-2022, la priorité est donnée aux opérations de rénovation énergétique du parc immobilier universitaire ainsi qu'à la qualité des établissements et du logement étudiant. La modernisation de l'appareil de formation a en effet un impact positif sur l'amélioration des conditions de vie des étudiants, la réussite de leurs études et l'attractivité de l'enseignement supérieur dans la région. Elle permet également de contribuer aux objectifs globaux de transition énergétique, en diminuant par ailleurs les coûts de fonctionnement et d'entretien de ces sites.

Total thématique Enseignement Supérieur - 32.65 M€

2 – Transition écologique

Contexte / objectifs / budget

Cette thématique générale comprend dans le cadre du CPER plusieurs domaines d'intervention : les moyens d'animation, l'économie circulaire, la rénovation thermique, le développement des énergies renouvelables, la transition énergétique des acteurs économiques, l'eau, la biodiversité, la résorption des friches urbaines et industrielles.

Au titre de l'accord de relance, plusieurs de ces leviers seront mobilisés en 2021-2022.

En premier lieu, des moyens importants seront affectés à la rénovation thermique des bâtiments (publics et privés), qui constitue un levier majeur de la transition énergétique. Sa mise en œuvre de manière efficace (comme dans le cas du programme Effilogis avec un niveau d'exigence minimum BBC) génère également une économie substantielle de budget en offrant – en coût global sur la durée - le même confort pour un budget moindre. Articulées entre Etat et Région, les politiques en faveur de la rénovation énergétique vont ainsi contribuer massivement à la transition écologique mais également au développement de l'emploi dans les métiers du bâtiment et à la création de filières locales de matériaux biosourcés utilisés en circuits courts. Elles devraient permettre de maintenir voire d'amplifier le marché de la rénovation de l'habitat particulier, stimulant ainsi l'économie locale non délocalisable.

Le développement des énergies renouvelables, prévu par la loi TECV et décliné en objectifs dans le SRADDET régional, sera soutenu à travers diverses mesures favorisant notamment les projets EnR « de territoire », impliquant collectivités et citoyens dans leur gouvernance et dont les retombées économiques et sociales bénéficient au territoire.

Par ailleurs, le développement de la filière hydrogène, permettant le stockage et le transport d'électricité produite à partir d'EnR, sera également soutenu.

Le déploiement de l'économie circulaire et le soutien aux investissements en faveur de la réduction et d'une meilleure gestion des déchets contribuent pleinement aux objectifs de transition écologique. Les mesures proposées permettront l'émergence de projets nouveaux ayant un impact sur la consolidation ou la création de filières économiques nouvelles.

La lutte contre l'artificialisation des sols représente également une priorité nationale (trajectoire du « zéro artificialisation nette » reprise dans le SRADDET Bourgogne Franche-Comté. Dans cet objectif, le traitement des friches fera l'objet d'un effort significatif, permettant à la fois la densification, le renouvellement urbain et la reconversion d'espaces en déshérence vers d'autres fonctions dont la production photovoltaïque au sol.

Enfin la protection et la reconquête de la biodiversité sont particulièrement importantes dans un territoire de Bourgogne Franche-Comté à dominante rurale, caractérisé par une diversité de « régions » naturelles et la présence de nombreux habitats et des espèces animales et végétales qui y sont associées.

Dans un contexte de changement climatique, de régression de la biodiversité et de pressions anthropiques (activités agricoles, sylvicoles), plusieurs mesures en faveur des milieux naturels et de la renaturation des milieux urbains sont proposées à cet accord de relance.

Les objectifs sont d'accélérer les actions déjà entreprises ou programmées de longue date, de conduire des projets de restauration de la trame écologique et de promouvoir des actions innovantes utilisant les solutions fondées sur la nature. La Région interviendra sur la restauration des milieux aquatiques et des continuités écologiques des cours d'eau conformément aux objectifs du SRADDET.

Des mesures dédiées au soutien à une agriculture durable et résiliente contribueront de façon spécifique à cet enjeu de transition écologique.

Total thématique Transition écologique – 251.68 M€

3 – Mobilité multimodale

Contexte / objectifs / budget

Le cadre global du Contrat de plan Etat – Région permet de déployer avec le conseil régional le plan de relance en faveur de la mobilité dans une approche multimodale et de préparer la nouvelle programmation des infrastructures de transports pour la période postérieure.

Les différents champs d'intervention inscrits au présent accord de relance portent sur :

- l'accélération et l'actualisation des projets inscrits dans le volet mobilité multimodale 2015 – 2020 qui n'ont pas encore été menés à leur terme, avec un horizon d'engagement limité à fin 2022. Cela concerne le volet routier (notamment l'aménagement de la RN7 section sud entre Chantenay et l'Allier, la RN57 au nord de Besançon, la fin des travaux de la déviation de Port sur Saône sur la RN19, ainsi que plusieurs projets où les études et acquisitions foncières sont à réaliser pour préparer les contractualisations futures) mais aussi en particulier le domaine ferroviaire, qui constitue une alternative à développer à l'usage du transport routier, et qui intègre des projets de petites lignes de desserte fine des territoires. Les opérations proposées couvrent la totalité d'une phase fonctionnelle.
- la contractualisation d'un volet mobilité douce pour renforcer l'intermodalité afin de diversifier les solutions alternatives à l'usage individuel de la voiture. Les mesures visent à soutenir d'une part les projets de mobilités actives et en particulier le vélo (aménagement sécurisés dans les plates-formes d'échanges multimodales dont les gares, pistes cyclables) en cohérence avec les attentes exprimées par la Convention Citoyenne pour le Climat, d'autre part le covoiturage et les transports collectifs.
- la valorisation sur 2021-2022 d'autres mesures soutenues par le plan de relance national pour permettre l'identification et le démarrage des projets en partenariat avec le conseil régional. Il s'agit en particulier d'actions pour le fret ferroviaire pour assurer la pérennité de ces liaisons (plateformes rail-route, embranchements, réseau capillaire fret), des études pour les services express métropolitains et des projets de gros entretien sur les ouvrages sur des voies navigables.

Des projets concernant l'accessibilité des gares pour les personnes à mobilité réduite (conformément au schéma directeur d'accessibilité ferroviaire – agenda d'accessibilité programmée), la prévention du bruit ferroviaire et la sécurisation des passages à niveau sont également identifiés, ainsi que la part de SNCF Réseau sur le programme des petites lignes ferroviaires ; pour ce qui concerne la part financée par la SNCF, ils restent à ce stade indicatifs et conditionnés aux décisions de la gouvernance et au résultat de la cession d'une partie des actifs de la SNCF.

Total thématique Mobilité multimodale – 323.88 M€

4 – Cohésion des territoires (y compris numérique et cohésion sociale)

Contexte / objectifs / budget

Le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales souhaite dans le cadre des CPER 2021 – 2027 accompagner le développement différencié des territoires.

L'accord de relance 2021-2022 permettra de poursuivre les objectifs suivants identifiés dans les différents documents stratégiques régionaux (SRADDET, SCORAN, SRDTL, etc...) :

- accélérer la revitalisation et renforcer les fonctions de centralité des villes moyennes et petites, reconnues dans le SRADDET comme essentielles au regard de l'armature du territoire de la Bourgogne Franche-Comté ;
- favoriser les coopérations territoriales notamment entre la métropole, les communautés urbaines, agglomérations et territoires adjacents;
- continuer la rénovation des quartiers prioritaires de la politique de la ville et répondre aux besoins de leurs habitants ;
- apporter un soutien adapté et renforcé aux territoires présentant des signes de fragilité ;
- renforcer l'accessibilité aux services pour les publics les plus éloignés (géographiquement et socialement)
- accélérer la stratégie de reconquête industrielle des territoires en tenant compte des enjeux de la transition écologique et numérique ;
- accélérer la transition numérique, dont la crise a exacerbé l'importance stratégique et le caractère vital des réseaux de télécommunication comme de l'accompagnement des usages. Il s'agit de poursuivre le déploiement du très haut débit, de développer les actions en faveur de l'inclusion numérique (dont la consolidation de tiers lieux), de soutenir des projets numériques structurants, d'accompagner les communes et EPCI dans les démarches 'territoires intelligents' ;
- soutenir le secteur du tourisme durable, dont la crise a confirmé la pertinence dans un contexte de constante évolution et de remise en question des déplacements lointains. Il convient de favoriser la structuration d'une offre d'excellence, que ce soit en termes d'attractivité mais aussi de responsabilité sociale et environnementale.

L'ensemble des mesures mises en œuvre via l'accord de relance au service de ces objectifs, majoritairement à destination des collectivités infra régionales, permet également de soutenir et relancer l'investissement public et la commande publique au bénéfice du tissu d'entreprises locales.

Elles contribuent enfin toutes directement à l'attractivité du territoire et à l'accompagnement des transitions, fils rouges du SRADDET, en intégrant de façon systématique les objectifs de durabilité.

Par ailleurs, cet accord de relance porte également sur la cohésion sociale. En effet, depuis le début de la crise sanitaire engendrée par la pandémie de Covid-19, le nombre de personnes en situation de précarité continue de s'accroître, en raison de la réduction de leurs ressources.

Dans ce contexte, les associations de lutte contre la pauvreté sont massivement sollicitées et réalisent un ensemble d'actions à fort impact social, notamment à travers l'accès aux biens de première nécessité (alimentation et hygiène), l'accompagnement scolaire, l'ouverture aux droits, la lutte contre l'isolement et les actions « d'aller-vers », l'alphabétisation, le soutien à la parentalité...

Dans cette situation dégradée, afin de soutenir financièrement les associations de lutte contre la pauvreté, un plan de soutien exceptionnel de 100 millions d'euros est déployé sur deux ans dans le cadre du plan « France Relance » et à l'initiative du Ministère des Solidarités et de la Santé. Il sera mis en œuvre à travers des appels à projets dont les thématiques prioritaires seront la lutte contre la précarité alimentaire, l'accès aux et la levée des freins à l'insertion sociale et professionnelle.

La Région Bourgogne Franche-Comté partage ce constat de l'aggravation des situations de précarité suite à la crise Covid, et souhaite apporter sa contribution en accompagnant les appels à projet nationaux en direction des milieux associatifs par la mobilisation de crédits sectoriels.

Total thématique Cohésion des territoires – 100.81 M€

5 – Culture

Contexte / objectifs / budget

La crise sanitaire et économique sans précédent impact grandement le secteur culturel dont le poids économique direct et le caractère essentiel ne sont plus à démontrer. En complément des nécessaires mesures de soutien mises en œuvre pour les acteurs les plus impactés par la crise, l'Etat et la Région intègrent dans cet accord de relance des mesures permettant d'accompagner la transition énergétique des institutions de création afin de limiter la consommation énergétique et les coûts d'exploitation et de maintenance de ces institutions et de dégager ainsi des marges pour l'activité artistique.

Dans cet objectif, l'Etat et la Région partagent un règlement d'intervention et un mode opératoire commun inhérent à l'instruction et à l'examen des dossiers qui seront soumis dans le cadre d'un appel à projet. Cette mesure pourrait être pérennisée sur la durée du CPER.

Dans le cadre du volet Culture du CPER, les projets soutenus devront répondre aux besoins en termes de développement culturel de la région Bourgogne Franche Comté et intégrer deux enjeux propres au ministère de la Culture : l'éducation artistique et culturelle et la solidarité territoriale. D'autres critères feront également l'objet d'une attention particulière : l'apport des projets en termes de développement durable, de développement numérique, la prise en compte des principes d'égalité et de diversité dans leur conception, ainsi que leur faculté à intégrer dans les différentes phases la participation des citoyens.

Au titre de l'accord de relance, il est prévu d'intensifier les investissements en accélérant et bonifiant les programmes de travaux de plusieurs sites patrimoniaux. En effet, la Région Bourgogne-Franche-Comté compte plus de 3500 édifices protégés au titre des monuments historiques (classés et inscrits), près de 80 sites patrimoniaux remarquables, quatorze secteurs sauvegardés, 8 biens inscrits sur la liste mondiale du patrimoine de l'UNESCO, 15 villes et pays d'art et d'histoire, une quarantaine de cités de caractères, plus de 100 musées de France et plus de 60 édifices labellisés architecture contemporaine remarquable.

Ces travaux permettront de restaurer et valoriser des sites majeurs contribuant au rayonnement touristique et culturel de la Région, participer au développement local des territoires, rendre accessible le patrimoine et contribuer à développer un tourisme culturel de qualité.

Total thématique Culture – 42.44 M€

6 – Emploi – formation professionnelle

Contexte / objectifs / budget

Forte de sa compétence sur la formation des demandeurs d'emploi et des formations sanitaires/sociales, la Région s'est fortement engagée aux côtés de l'Etat depuis près de 2 ans pour démultiplier dans tous les territoires, une offre de formations innovante et adaptée aux nouveaux besoins de l'économie, et aux attentes des demandeurs d'emploi les plus fragiles, qu'ils soient notamment jeunes, peu ou pas qualifiés.

Traduits dans le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022, ces efforts coordonnés ont été porteurs de résultats importants. Il est fondamental aujourd'hui de les intensifier et de les accélérer, compte-tenu de la crise sanitaire actuelle que nous traversons.

En effet, il est nécessaire d'adapter l'appareil de production à des méthodes, attentes et outils nouveaux, nécessitant un renouvellement évident des compétences. Adapter rapidement les compétences des salariés, des jeunes, des demandeurs d'emploi de la région est un enjeu crucial pour la reprise et la relance de notre économie régionale.

De manière concrète, dans le cadre du Plan national « #1jeune1solution » et du « Plan d'accélération d'investissement régional », respectivement l'Etat et la Région en lien avec les partenaires sociaux ont décidé de signer et de déployer le « Plan de relance PRIC Jeunes » en Bourgogne-Franche-Comté, en partenariat étroit avec Pôle emploi, les Missions locales et tous les acteurs de l'emploi et de l'inclusion (Cap emploi, Conseils départementaux, Branches/OPCO...). Ce sont 29,162 millions d'euros supplémentaires au PRIC initial, qui sont mobilisés en Bourgogne-Franche-Comté par l'Etat dans le cadre de ce Plan, visant l'ouverture de 4 166 nouvelles places de formations notamment à destination des jeunes. Afin de répondre aux ambitions contractualisées, l'Etat et la Région travaillent en étroite collaboration avec les acteurs de l'emploi et de l'inclusion (Pôle emploi, l'ARML, les Conseils départementaux et tous les partenaires de l'orientation/emploi/formation).

Par ailleurs, afin de sécuriser les parcours de formation des demandeurs/chercheurs d'emploi, et sur la base de l'expérimentation lancée par la Bourgogne-Franche-Comté dans la mise en place des « aides régionales – compléments de rémunération », l'Etat projette de revaloriser dès le début de l'année 2021, les barèmes de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle et d'en simplifier les process administratifs.

De plus, dans ce contexte sanitaire très tendu, il est également prévu de renforcer les capacités de formation pour les métiers paramédicaux et sociaux (infirmier, aide-soignant, et accompagnant éducatif et social), sur la base d'un effort partagé avec Etat / Région. Des modalités ad'hoc et un échange sont en cours entre la Région et l'Agence Régionale de Santé pour définir les volumes liés à cet engagement commun.

Enfin, la Région accélère la modernisation des CFA et contribuera à hauteur de 8 M € à la réhabilitation et à l'extension du pôle alimentaire et restauration du CFA « école des métiers Dijon – Métropole »

Total thématique Emploi / Formation professionnelle – 65.13 M€

7 – Développement économique et économie sociale et solidaire

Contexte / objectifs / budget

La crise liée au COVID-19 a fortement impacté l'économie nationale (recul du PIB d'environ 10%), malgré un impact inégal selon les secteurs. L'emploi salarié privé a subi un net repli, avec près de 120000 destructions nettes d'emploi.

Une démarche de coopération renforcée Etat Région sur le champ du développement économique, tant au niveau national que territorial, a été engagée ; elle s'est déjà traduite par des cadres de partenariat et de contractualisation territoriale, des dispositifs de co-financement en matière de développement économique (volet régionalisé du PIA3, le développement de l'innovation par les pôles de compétitivité, des programmes Industrie du futur), une institutionnalisation des cadres de dialogue entre l'Etat et les conseils régionaux.

La situation de la Région Bourgogne-Franche-Comté ne fait pas exception, que ce soit en termes de conséquences pour l'emploi comme en termes d'activité économique. Dans ce contexte, l'enjeu des mesures inscrites au présent accord de relance sur le plan économique est triple : inverser les prévisions négatives, restaurer la confiance et construire des réponses opérationnelles.

Elles s'inscrivent en cohérence avec les orientations nationales visant la décarbonation de l'industrie et l'économie circulaire, la résilience des chaînes d'approvisionnement, l'innovation et le numérique, l'activité économique et touristique des territoires, l'artisanat et le commerce de proximité, le renforcement de l'internationalisation des territoires et du soutien aux entreprises exportatrices.

L'économie de proximité et l'économie circulaire font l'objet d'une attention particulière.

95% des entreprises régionales ont moins de 10 salariés et près de 70% de ces entreprises n'ont pas de salarié. Ces « très petites entreprises » (TPE) sont des entreprises commerciales, artisanales et de professions libérales caractérisées par un ancrage territorial fort. Elles représentent le quart de l'emploi salarié régional et l'ensemble des professions indépendantes.

A ces entreprises, il faut ajouter les structures de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives et entreprises sociales) qui participent au dynamisme économique des territoires. Les structures de l'ESS proposent des modèles de production et de consommation alternatifs au modèle économique global actuel dont la crise a montré les limites, et qui constituent des solutions concrètes de développement économique local indissociables de la transition écologique et énergétique.

Enfin le secteur du tourisme, dont le poids économique et la contribution à l'attractivité de la région sont majeurs, a été particulièrement impacté par les conséquences de la crise sanitaire. Au-delà des aides d'urgence mises en place, l'accord de relance comporte plusieurs mesures pour soutenir à moyen terme les acteurs de la filière.

Total thématique Développement économique / économie sociale et solidaire – 162.95 M€

8 – Santé

Contexte / objectifs / budget

Les structures de soins et les personnels soignants ont bien évidemment été en première ligne dans la réponse à la crise sanitaire. Cette situation inédite a rappelé combien notre système de santé est au cœur de notre pacte Republicain, et cette thématique est de ce fait inscrite dans cet accord de relance. Cette prise en compte s'appuie dans la région Bourgogne Franche-Comté sur un partenariat pré-existant entre l'ARS et la région pour des interventions coordonnées. Les mesures proposées constituent donc un prolongement naturel et une amplification de dispositifs en place. Elles sont par ailleurs en cohérence avec le programme « Ma Santé 2022 » et le Ségur de la Santé dont certains crédits sont territorialisés à travers cet accord de relance.

Deux axes sont particulièrement investis :

Le premier concerne la modernisation des établissements de santé en déclinaison des dispositifs découlant du Ségur de la Santé, à la fois sur l'immobilier (incluant la rénovation thermique), sur l'investissement courant et sur les équipements médicaux structurants, ainsi que le soutien aux structures en exercice coordonné (maisons et centres de santé pluri professionnels), gages d'efficacité et de qualité des soins.

Le second concerne l'enjeu du développement du numérique en santé (identifié comme un enjeu prioritaire de la SCORAN, adoptée en juin 2019), qui constitue une source d'amélioration de l'accès aux soins. La période de confinement que la France a vécu au début de l'année 2020 a augmenté fortement le recours au numérique sur les sujets de la vie quotidienne des citoyens, en particulier sur la thématique de la santé. Le recours à la télémédecine, possible en France depuis septembre 2018, a fortement accéléré pendant la crise. Ainsi l'accord de relance propose des mesures de développement de la télémédecine sur le territoire régional : en multipliant le nombre de lieux où celle-ci est accessible, en développant des outils innovants pour améliorer les services dans différentes spécialités, en renforçant les plateformes support de ces services.

Total thématique Santé – 128.16 M€

9 – Sports

La Création de l'Agence Nationale du Sport (ANS) s'inscrit dans une modification majeure de la gouvernance du sport français.

Constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public, l'ANS suite à la publication de la loi du 1er août 2019 et du décret s'y rapportant s'appuiera dans sa déclinaison territoriale sur des Conférences Régionales du Sport (CRS) mises en place début 2021 et dont la mission principale sera d'établir un projet sportif territorial.

La conférence territoriale instituera une ou plusieurs conférences des financeurs du sport notamment chargée(s) d'identifier les ressources pouvant être mobilisées pour la réalisation des projets d'investissement et de fonctionnement qui lui auront été soumis.

Ainsi l'Etat et la Région conviennent que les dossiers et réflexions relatifs à la mise en œuvre du plan de relance pourront être évoqués et débattus au sein de la future conférence régionale du sport.

Contexte / objectifs / budget

La création en 2019 de l'Agence nationale du sport poursuit l'objectif de renforcer les capacités sportives de la Nation sur le fondement d'une gouvernance collégiale et concertée du sport tout en contribuant à la réduction des inégalités sociales et territoriales en France. L'action sera orientée en direction de l'accès aux pratiques et aux équipements sportifs vers les territoires les plus carencés et les publics les plus éloignés de l'activité sportive.

Les équipements sportifs, espaces et sites de pratique participent au développement et à la qualité de la pratique, tant compétitive que de loisir. Ils jouent par ailleurs un rôle essentiel dans les domaines de l'enseignement, de l'insertion, de la santé et de la prévention, du tourisme, de l'économie locale, de la vie de certains territoires et plus généralement de la cohésion sociale.

Dans ce contexte, le présent accord de relance axe ses actions sur :

- L'amélioration et la rénovation du Centre Régional d'Education Physique et Sportive (CREPS). Cette opération permettra d'apporter aux athlètes et utilisateurs du site un outil performant, avec des conditions de fonctionnement optimisées et des bâtiments rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite. Elle s'inscrit également dans l'optique des Jeux Olympiques de Paris 2024.
- La mise en œuvre d'un plan piscines, visant à promouvoir la natation, à travers la rénovation thermique/énergétique et/ou l'augmentation de la capacité sportive des piscines situées sur l'ensemble du territoire. Cette action, cohérente avec le plan national aisance aquatique, aura par ailleurs un impact positif sur les entreprises intervenant dans l'ensemble des secteurs concernés par le plan.

- Le soutien à plusieurs projets de rénovation / modernisation d'équipements sportifs sur le territoire. Ces équipements pourront être financés au titre de la transition énergétique des bâtiments des collectivités locales pour des projets arrivés à maturité (gymnases, piscines, salles spécialisées...) et pouvant être rapidement mis en œuvre. Par ailleurs, l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre d'une enveloppe nationale annoncée de 50 M€ soutiendra sur 2021/2022, au titre du plan de relance spécifique au sport, des projets de construction ou de rénovation structurante d'équipements sportifs situés en priorité dans des territoires carencés qui comprennent des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou dans des territoires ruraux (ZRR...).

Total thématique Sport – 16.5 M€

10 – Agriculture et alimentation

Contexte / objectifs / budgets

Le futur Plan Stratégique National (PSN) a vocation à être le cadre de référence pour définir la vision globale de la stratégie d'intervention en faveur de l'agriculture et en déterminer les modalités de mise en oeuvre, en intégrant le 1er et le 2nd pilier de la PAC. L'État et les Régions co-pilotent la préparation du PSN, qui déterminera les interventions et les modalités de la mise en oeuvre de la PAC à l'échelle nationale. En élaborant le PSN, l'État et les Régions s'engagent à soutenir la transition du modèle agricole alliant compétitivité économique et performance environnementale, vers une agriculture durable, résiliente et diversifiée garantissant la sécurité alimentaire.

Parallèlement, dans le cadre de cet accord de relance, plusieurs dispositifs seront mobilisés en faveur du monde agricole.

L'Etat et la Région s'engagent en premier lieu à soutenir la transition du modèle agricole alliant compétitivité économique et performance environnementale, et confortant notre souveraineté alimentaire :

- L'Etat déploie dans le cadre du plan de relance un plan de modernisation des abattoirs, et de soutien des élevages dans l'investissement pour l'amélioration de la biosécurité et du bien-être animal, venant compléter les dispositifs de financement existants.
- L'Etat et la Région soutiendront la plantation ou la reconstitution des haies bocagères et le développement de l'agroforesterie intra-parcellaire afin de favoriser la biodiversité dans les espaces agricoles et lutter contre l'érosion des sols et améliorer l'infiltration de l'eau dans le sol.

Cet accord de relance est également l'occasion entre l'Etat et la Région de renforcer les actions territoriales en faveur d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et accessible à tous :

- Par le développement des projets alimentaires territoriaux (PAT), outil permettant de renforcer la résilience alimentaire de nos territoires. La finalité du plan de relance consiste à faire changer les PAT labellisé ou en cours de labellisation d'échelle en ciblant le financement opérationnel des actions prévues dans les feuilles de route des PAT déjà constitués. Sur le fond, la gamme des projets est vaste : actions de sensibilisation, nouveaux modes de production agricole, transformation locale, appui à la mise en réseau entre fournisseurs agricoles et utilisateurs, distribution, développement de points de vente directe, mise en place de nouveaux réseaux d'approvisionnement ... etc.
- Par un soutien aux collectifs d'agriculteurs souhaitant s'engager ou développer individuellement ou collectivement des services de vente directe au consommateur. Ces moyens visent à fidéliser et développer des liens nouveaux entre producteurs – consommateurs, en écho à l'attention nouvelle portée par les consommateurs aux produits alimentaires locaux durant la période de confinement.

- Par un soutien à la création ou au développement de jardins partagés ou collectifs situés dans les zones urbaines ou périurbaines, avec une réelle plus-value environnementale et sociale.
- Par le soutien au développement de projets locaux permettant l'accès aux populations en particulier isolées ou modestes à des produits frais et de qualité.
- Par le soutien des investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, notamment à travers le renforcement du PCAE et la facilitation de l'accès aux ressources en eau dans le contexte des récents épisodes de sécheresses.

Il s'agit enfin de pouvoir communiquer autour des métiers de l'agriculture afin de renforcer leur attractivité dans l'opinion publique.

Enfin, au-delà du volet agricole, l'Etat soutiendra les associations de protection animale et de vétérinaires dans l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie, et pour la médecine vétérinaire solidaire.

Total thématique Agriculture et Alimentation – 27.32 M€

11 – Filière forêt/bois

Contexte / objectifs / budget

La filière bois régionale compte plus de 4 500 entreprises et 23 500 emplois dont le maintien et le développement dépendent très largement des débouchés locaux. C'est donc une composante significative de l'économie régionale, caractérisée par un environnement particulièrement compétitif, ce qui justifie l'inscription de plusieurs mesures au présent accord de relance.

Les acteurs de la filière forêt-bois sont aujourd'hui confrontés à des défis considérables portant aussi bien sur l'avenir du patrimoine forestier menacé par la crise sanitaire et climatique que sur la nécessité d'innover et de répondre à de nouvelles attentes sociétales. La forêt française, plus particulièrement les massifs forestiers des régions du Nord-Est, était déjà victime ces dernières années de certaines atteintes sanitaires sur différentes essences (frêne, buis ...). La crise climatique qui sévit depuis 2018 a fortement fragilisé l'ensemble de l'écosystème forestier et renforcé la surmortalité. Les épicéas, victimes d'invasions de scolytes elles-mêmes favorisées par la succession d'années « chaudes », sont particulièrement touchés.

La forêt constitue désormais aux yeux du grand public un espace représentatif de la qualité de l'environnement. Il est destiné à répondre à des attentes nouvelles intégrant une attention plus soutenue à sa capacité à stocker le carbone, à la préservation de la biodiversité et des sols mais faisant aussi une large place aux activités récréatives. Une gestion multifonctionnelle équilibrée et adaptée aux différents types de milieux forestiers est possible et démontrée. Elle doit être rendue accessible à tous.

Si la politique forêt/bois de la Région intègre déjà ces enjeux par des interventions fortes en direction de la filière bois (aides à la gestion exemplaire, aides aux ilots d'avenir, actions collectives et aides individuelles en faveur des entreprises du bois, développement des compétences au travers des lycées dédiés et du projet de cluster ...), ces nouveaux défis appellent un engagement renforcé dans trois directions incluses dans le présent accord de relance 2011-2022 :

- Permettre aux entreprises de la première transformation du bois de disposer durablement d'une ressource appropriée
- Définir et mettre en œuvre une politique plus ambitieuse de soutien à la construction bois
- Créer et faire connaître des « vitrines » de la valeur patrimoniale des forêts de Bourgogne-Franche-Comté et la capacité à les gérer durablement

De son côté, l'Etat renforce son accompagnement de la filière forêt-bois française pour continuer à fournir du bois à la société, pérenniser ses services et amplifier sa contribution à l'atténuation du changement climatique au travers de plusieurs leviers en :

- Aidant les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler et diversifier leurs forêts
- Soutenant la production de graines et plants pour qu'elle soit en capacité d'approvisionner les chantiers de plantation
- Aidant le développement de la première et seconde transformation du bois

Total thématique forêt / bois – 10 M€

12 – Education

Contexte / objectifs / budget

Dans le contexte de crise sanitaire, la transition numérique a joué un rôle majeur pour permettre la délivrance de services et a exacerbé l'importance stratégique du défi numérique.

Dans le champ éducatif, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République de juillet 2013 a réaffirmé la volonté de faire entrer l'École dans l'ère numérique. Une ambition portée conjointement par l'Etat et les Collectivités territoriales, qui se traduit en termes de compétences pour la Région, chargée du financement, de l'installation et de la maintenance de l'ensemble du système d'information pédagogique des lycées.

L'essor des usages numériques refaçonne progressivement les secteurs éducatifs et les pratiques pédagogiques, qui s'orientent vers des modes d'apprentissage plus collaboratifs et coopératifs. Ainsi, accéder aux ressources scolaires numériques en dehors du périmètre classique de la classe est aujourd'hui primordial pour les élèves. Le développement en tous points du territoire d'un service public du numérique éducatif, au service de la continuité éducative et de l'école inclusive, suppose que les établissements disposent d'un environnement numérique adéquat pour accéder à des services numériques dans un cadre sécurisé. La majorité des établissements scolaires en est actuellement dépourvue, or la crise sanitaire a démontré la nécessité d'atteindre rapidement cet objectif.

L'instauration d'un enseignement distanciel pendant le confinement a également créé une situation nouvelle, susceptible de se renouveler, au moins partiellement. Le confinement a mis en évidence de fortes disparités numériques chez les apprentis et les étudiants, notamment en formation sanitaires et sociales mais également au sein des établissements de formation (CFA et instituts paramédicaux et en travail social).

Enfin, les innovations pédagogiques et numériques, facteurs essentiels d'attractivité et de réussite des études, transforment les campus et nécessitent l'utilisation d'outils adaptés et performants.

L'accord de relance intègre donc cet enjeu et y répond par des mesures d'équipements de différentes natures en direction de publics scolaires, apprenants et étudiants.

Indépendamment de ces aspects numériques, le présent accord englobe une contribution à l'investissement dans le patrimoine des lycées pour un montant total de 48 M€, à parité Etat et Région. La quote part Etat sera versée sous forme d'abondement au budget d'investissement de la région BFC, conformément à l'accord de partenariat national Etat/Régions du 28 septembre 2020 en compensation des baisses de recettes des régions.

Total thématique Education – 82.55 M€

Partie 2 - Modalités organisationnelles de l'accord de relance

1 – Objectifs d'un dispositif de coordination de la Relance

En réponse à la crise économique consécutive à la crise de la Covid 19, l'Etat et la Région ont élaboré sur leurs périmètres leurs plans de relance pour les années 2021-2022 : respectivement France Relance et le Plan d'Accélération de l'Investissement de la Région (PAIR). Le programme REACT EU, financement européen additionnel en réponse à la crise, vient s'ajouter à ces dispositifs.

Il convient de piloter la mise en œuvre de ces différents outils de façon coordonnée Etat / Région (en intégrant la dimension fonds européens) afin d'en optimiser les retombées sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté.

Plusieurs objectifs sont poursuivis :

- Information des porteurs de projets sur les mesures existantes dans les différents plans et leurs modalités de mise en œuvre
- Optimisation des mesures nationales France Relance au bénéfice des projets en Bourgogne Franche-Comté
- Consommation des crédits européens REACT EU (et FESI en général)
 - => Ces 2 objectifs rendent nécessaire l'orientation des porteurs de projets vers les dispositifs les plus adéquats
- Instruction sécurisée des dossiers et répartition des sources de financement (Etat / Europe / Région)
- Capacité à rendre compte de l'avancement des différents plans

Au-delà de ces dispositions spécifiques aux outils de la relance, l'Etat et la Région en Bourgogne Franche-Comté souhaitent consolider les acquis en matière de coordination de l'action publique, et pérenniser les réflexions relatives à l'exercice coordonné des compétences. Dans cette optique, le CPER affichera les principes de ce travail partenarial visant à renforcer les échanges d'information, développer des collaborations thématiques, chercher une meilleure intégration dans le domaine des subventions voire mutualiser certains moyens.

2 – Un dispositif de coordination à 3 niveaux

2.1 – L'information

Ce premier niveau qui prend la forme d'un site internet commun Etat / Région 'La Relance en BFC' permet :

- l'information générale sur les différents plans

- la mise en visibilité des différents dispositifs opérationnels avec l'identification d'interlocuteurs en capacité de renseigner les porteurs
- d'indiquer aux porteurs de projets les bons interlocuteurs Etat et Région pouvant les renseigner sur les dispositifs opérationnels de mise en oeuvre.

Ce site sera alimenté en temps réel au fur et à mesure de l'élaboration et des modalités pratiques de mise en œuvre des différentes mesures nationales, régionales et européennes.

Précision : Ce site Relance BFC n'a pas vocation à permettre aux porteurs de projets de déposer les dossiers de demande d'aide. En effet, des outils de dépôt de dossier en ligne existent déjà (par exemple Olga pour la Région). Le site sur la Relance devra rediriger vers ces outils.

Il offre cependant la possibilité aux porteurs ne trouvant pas de réponse immédiate à leur besoin via les informations sur les dispositifs existants de renseigner un formulaire de demande qui renvoie à un dispositif partagé Etat / Région d'orientation des projets (étape 2 de la coordination Relance ci-dessous)

2.2 - L'orientation

Ce deuxième niveau vise à aider les porteurs de projets à se repérer dans les différentes sources de financement possibles issues de France Relance / REACT-EU / PAIR ou de dispositifs de droit commun.

Il devrait s'agir pour l'essentiel de projets complexes (multi-thématiques ou multi-financements) ne trouvant pas de réponse simple via l'étape 1 information.

La réponse proposée réside dans une organisation administrative et technique partagée entre l'Etat et la Région permettant de recenser les demandes, de les analyser pour in fine indiquer au porteur de projet quelle (s) source (s) de financement apparait la plus pertinente, et donc les modalités de dépôt de dossier. A ce stade de l'orientation, il n'y a pas d'instruction de dossier finalisé donc pas d'engagement de financement.

La bonne orientation des dossiers requiert plusieurs étapes :

- La qualification de la demande : Un formulaire type comprenant les rubriques à renseigner est systématiquement demandé aux porteurs pour avoir une description suffisante de leur projet (contenu, calendrier, budget,...)
- Un recensement de toutes les demandes portées à la connaissance de la Région d'une part, à la connaissance de l'Etat d'autre part
- Une mise en commun des demandes entre Etat et Région (incluant AG FESI) pour en permettre l'examen
- Une redirection de ces demandes vers des équipes de référents thématiques Etat / Région désignés pour le suivi et la mise en œuvre des plans de relance, intégrant systématiquement une personne représentant l'autorité de gestion au titre des fonds européens REACT-EU
- Une analyse de ces demandes par les 'binômes' de référents thématiques

Cette analyse doit intégrer un régime de priorité si plusieurs sources de financements sont mobilisables, ainsi que les règles et contraintes de cumuls de différentes sources de crédits :

- 1- Dispositifs France Relance
- 2- Dispositifs REACT-EU et FESI 'classiques'
- 3- Dispositifs PAIR
- 4- Dispositifs de droit commun Etat (FNADT, DSIL, BOP,...) ou Régions (crédits sectoriels)

- Un retour vers le porteur de projet l'informant du fléchage du dispositif retenu et des modalités pratiques (contact, délai,...), pour que le porteur de projet sache où déposer son dossier. Ce processus est donc celui d'une orientation vers le dispositif le plus pertinent, pas celui d'une décision / instruction de dossier

- Un suivi permettant d'alimenter le suivi général d'avancement des différents plans

2.3 – L'engagement des crédits

Ce dernier étage concrétise les deux précédents. Il vise à définir les montants de financement Relance de chaque projet, et leur répartition entre les différentes sources France Relance / REACT-EU / PAIR lorsque c'est nécessaire (pas de besoin si source de financement unique)

Il est proposé de s'appuyer sur des comités d'engagement (comités des financeurs), qui, au terme de l'instruction technique d'un dossier déposé en bonne et due forme, statueront sur la répartition des financements.

Les représentants de l'Etat et les élus régionaux en charge des différentes thématiques (les Vice-Présidents concernés) co-présideront ces comités d'engagements. En ce qui concerne la Région, les décisions issues de ces comités d'engagement seront proposées ensuite au vote de l'assemblée selon le processus délibératif classique.

2.4 – Modalités pratiques de coordination

Pour certaines thématiques du contrat de relance, l'organisation du suivi conjointe Etat - Région existe déjà, notamment pour des projets majeurs d'infrastructure et d'aménagement du territoire (transport routier ou ferroviaire, logement, transition énergétique, etc.). La coordination s'est également accentuée au cours de l'année 2020 dans le cadre d'une gestion conjointe de la crise économique (projets liés à l'Economie et à l'Emploi, accélération du déploiement d'outils numériques). Néanmoins sur d'autres thématiques, plus innovantes ou dont les compétences relevaient jusqu'alors de l'échelon national, la nécessité de constituer de nouvelles instances a été partagée (c'est le cas notamment de la Santé).

Selon le mode d'attribution des dispositifs, une organisation du suivi adéquate doit être mise en œuvre :

- **Dans le cadre des appels à projet régionaux le nécessitant**, un comité de sélection conjoint Etat / Région sera constitué pour collecter, instruire les dossiers et apporter une réponse unique aux porteurs de projets. Ce comité de sélection conjoint se réunira dans la temporalité définie par l'appel à projet.
- **Dans le cas d'accompagnement de bénéficiaires multiples qui n'ont pas encore été définis à date**, l'Etat et la Région conviennent de constituer un Comité d'orientation et d'engagement conjoint, qui se réunira à fréquence nécessaire et permettra de partager la réception des dossiers, de les orienter vers le bon dispositif puis de suivre le montant des aides attribuées. Ce Comité d'orientation et d'engagement se réunira sur toute la durée du Contrat de relance (2021 - 2022).
- **Lorsque les dispositifs portent sur un bénéficiaire unique qui a déjà été identifié dans le cadre de l'accord de relance ou sur un appel à projet national**, la coordination Etat - Région porte sur le partage d'informations au cours des instances existantes.
- Enfin, **lorsque des projets sont impulsés ou instruits à l'échelon départemental**, les services de l'Etat et de la Région se coordonnent directement avec les Conseils départementaux et/ou Préfectures de département.

2.4.1 - Enseignement Supérieur

L'exercice concerté des compétences est un élément clé de la mise en œuvre du plan de relance pour la politique d'Enseignement Supérieur. Le Rectorat et les services de la Région s'organisent de façon concertée sur les enjeux liés au Numérique et à la modernisation du bâti des campus universitaires et logements étudiants. Cette coopération a ainsi permis de répondre à l'appel à projet national d'accompagnement des campus universitaires dans leurs travaux de rénovation énergétique. La Région Bourgogne-Franche-Comté a également sélectionné 4 campus et des résidences universitaires qui feront l'objet de travaux de rénovation énergétique, de réhabilitation et de modernisation.

Ces projets seront suivis dans le cadre de la rencontre organisée toutes les 6 semaines entre le Recteur de la Région Académique, Mme La Vice-Présidente à l'Enseignement supérieur de la Région et la directrice de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur de la Région.

2.4.2 - Transition Ecologique

En matière de transition écologique et énergétique, un exercice coordonné des compétences existe entre la Région, l'ADEME et les services de l'État (DREAL). Selon les thématiques, d'autres agences sont également mobilisées comme les 3 Agences de l'Eau ou l'Office Français de la Biodiversité.

Un Comité de programmation CPER réunit tous les 2 mois la Région, l'ADEME et les services de l'État (DREAL) et couvre les thématiques suivantes : économie circulaire, rénovation énergétique des bâtiments privés et des TPE / PME. Dans le cadre du contrat de relance, ce périmètre sera élargi à la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements sociaux pour les projets co-financés.

Le soutien de l'État à la rénovation énergétique des bâtiments des communes et des EPCI mobilise les crédits de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), dont les montants ont été abondés à cet effet dans le cadre du plan de relance. Les modalités existantes de la DSIL sont maintenues pour ce soutien, avec les demandes de subvention à déposer auprès des préfets de département et du SGAR.

Pour instruire et orienter les réponses aux deux vagues d'appels à projets relatifs à la réhabilitation des friches et à la dépollution des sites industriels (au premier et quatrième trimestre 2021), un comité de sélection commun Région /services de l'État (DREAL) / ADEME sera constitué.

Dans le cadre des appels à projets nationaux menés par l'ADEME, la Région sera invitée à la Commission Régionale des Aides et informée tout au long de l'instruction des dossiers.

Enfin les projets relatifs à la biodiversité sur les territoires feront l'objet d'une information systématique entre les services de la Région, les services de l'État (DREAL), les Agences de l'eau et l'Office Français de la Biodiversité et seront co-instruits en cas de co-financement.

2.4.3 - Mobilité multimodale

Les financements relatifs à la mobilité s'inscrivent dans la continuité de projets d'infrastructure majeurs et font déjà l'objet d'une organisation du suivi existante :

- Comité de pilotage et comité technique pour les projets routiers ;
- Comité de pilotage existant avec SNCF Réseau pour les projets ferroviaires.

L'Etat et la Région se réuniront pour coordonner leurs dispositifs dans le cadre des appels à projets.

Sur la thématique Vélo, les services de l'Etat et la Région se réuniront pour coordonner les dispositifs d'appels à projet nationaux ou régionaux lors des phases de lancement et de choix des lauréats.

2.4.4 - Cohésion des territoires

Sur le volet cohésion territoriale hors-numérique, les dispositifs bénéficient principalement aux collectivités locales (DSIL et FNADT exceptionnels, mesures du PAIR), selon les modalités déjà existantes (par exemple par dépôt de demande de subvention sur la DSIL et sur le FNADT auprès des préfets de département) ou s'organisent sous forme d'appels à projets régionaux.

Pour les projets de démolition de logement sociaux, la coordination est assurée par les services de l'Etat (DREAL) et la Région.

Dans le cadre des projets relatifs au Numérique, un comité de suivi du Plan France Très Haut Débit et de Rcube est déjà actif entre la Région et le SGAR. Une organisation nouvelle est envisagée sur la gestion de l'infrastructure régionale de la donnée. Un comité de suivi sera à constituer dans le cadre de l'inclusion numérique, conformément aux recommandations de l'ANCT. Les projets numériques sont également suivis dans le cadre du programme européen React EU (création de tiers-lieux, équipements numérique et développement des usages).

2.4.5 - Culture

L'État et la Région exercent des compétences partagées dans le domaine de la culture et du patrimoine. Des échanges réguliers seront organisés entre les services de l'État (DRAC) et la Région pour suivre l'ensemble des projets. Les appels à projets portant sur la rénovation énergétique des bâtiments culturels seront co-instruits entre les services de l'État (DRAC, DREAL) et la Région. En dehors des AAP, les dispositifs sont déjà attribués à un lieu culturel unique ; les services de l'État (DRAC) et la Région partageront mutuellement l'avancement de ces projets.

2.4.6 - Emploi - Formation Professionnelle

L'orientation et le suivi des projets sur le volet Emploi et formation professionnelle (hors santé) seront assurés par les services de l'État (DIRECCTE) et la Région dans le cadre du comité régional mensuel " 1 jeune 1 solution " et de la comitologie partenariale mise en place dans le cadre du PRIC :

- Comité stratégique semestriel
- Comité technique trimestriel
- Comité opérationnel mensuel
- Comité d'évaluation
- Comités d'experts sur les groupes de travail du PRIC (Observatoire, Marché public, Initiatives territoriales, communauté des acteurs).

Pour l'augmentation des capacités d'accueil en IFAS et en IFSI, la coordination sera assurée par l'ARS et la Région.

2.4.7 - Développement économique - économie sociale et solidaire

Le champ économique joue en Bourgogne-Franche-Comté un rôle d'éclaireur puisque le paysage des acteurs régionaux du développement économique a déjà fortement évolué ces dernières années. Sous le feu croisé de réformes institutionnelles, de l'apparition de nouveaux acteurs comme Bpifrance ou Business France, bras armés de la Direction Générale des Entreprises, l'organisation s'ajuste pour garantir un lien fort avec les acteurs du développement économique régional. Dans le contexte de recomposition d'acteurs historiques comme les chambres consulaires, ainsi que de la

nouvelle organisation de la présence régionale de l'État en matière économique, avec la création de " Services économiques de l'État en région ", une démarche expérimentale visant à mieux articuler les actions de ses services centraux, déconcentrés, et des conseils régionaux, au service du développement économique régional, a été lancée.

Afin d'assurer l'exercice coordonné des compétences Etat/Région sur cette thématique, un comité d'orientation et d'engagement mis en place en réunissant la Région et les services de l'État (DIRECCTE), en coordination avec le programme européen React EU, permet le suivi des appels à projets. Pour les autres mesures, les services de l'État (DIRECCTE) et la Région assureront une coordination souple et qui s'adapte à l'actualité.

2.4.8 – Santé

La diversité des projets couverts par la thématique Santé ainsi que l'accentuation de la régionalisation de crédits, décidée dans le cadre du Ségur de la Santé, nécessitent la mise en place d'une nouvelle organisation du suivi sur cette thématique.

Les projets Santé portent sur le numérique (e-santé, télémédecine), la formation en IFSI, le déploiement des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, la reprise de la dette et la modernisation des établissements de santé et médico-sociaux.

Une organisation du suivi ARS - Région est en cours de constitution, en coordination avec le programme européen React EU (investissements immobiliers et équipements en lien avec le COVID pour les établissements de santé).

2.4.9 - Sports

Dans la continuité de la création de l'Agence Nationale du Sport, une Conférence Régionale du Sport ainsi qu'une Conférence régionale des financeurs seront à constituer à l'échelle régionale, conjointement par la Région et les services de l'État (DRDJSCS).

Un suivi d'avancement spécifique sera mis en place pour le projet de modernisation du CREPS dans le cadre du comité de pilotage associant le CREPS, les services de l'État (DRDJSCS) et la Région.

2.4.10 - Agriculture et alimentation

Des rencontres fréquentes entre les services de l'État (DRAAF) et la Région ont déjà lieu ; certaines devront être renforcées dans le cadre du plan de relance.

Le comité existant entre les services de l'État (DRAAF/SREA) et la Région sur les projets relatifs à l'industrie agro-alimentaire et aux abattoirs sera maintenu à fréquence mensuelle pour orienter et instruire les projets.

Le comité des financeurs existant entre les services de l'État (DRAAF /SRFOB) et la Région sur le volet Forêt et Bois sera renforcé à fréquence mensuelle lors des appels à projet.

Un comité d'engagement commun sera créé sur le volet Alimentation, pour réunir les services de l'État (DRAAF) et la Région, en coordination avec le programme européen.

2.4.11 - Education

Le Rectorat et les services de la Région ont fortement collaboré dans le cadre du déploiement de l'Environnement Numérique de Travail ENT Eclat-BFC, en pilotant le Comité-projet qui se réunit deux fois par an. Le contrat de relance permet de poursuivre cette dynamique sur le volet Education grâce à l'acquisition de nouveaux matériels (ressources pédagogiques numériques et équipements en ordinateurs personnels des élèves boursiers).

Les projets seront suivis dans le cadre de la rencontre mensuelle existante entre le Rectorat, un élu régional et la Direction Education de la Région, en coordination avec le programme européen React EU.

Concernant l'équipement numérique des étudiants en santé, une organisation du suivi nouvelle sera mise en place entre la Région et l'ARS (cf. thématique Santé).

Synthèse de l'organisation du suivi

Thématique	Périmètre des comités d'orientation et d'engagement conjoints	Participants
Enseignement supérieur	Immobilier	Région / Rectorat / DREAL
Transition écologique	Economie circulaire, rénovation énergétique des bâtiments privés et publics, des TPE / PME et des logements sociaux	Région / ADEME / DREAL
	AAP Réhabilitation des friches / Dépollution	
	AAP nationaux ADEME	Région / ADEME
Mobilité multimodale	Biodiversité des territoires	Région / DREAL / Agences de l'Eau / OFB
	Infrastructures routières	Région / DREAL / Collectivités
	Infrastructures ferroviaires / fret / gares / passages à niveau	Région / DREAL / SNCF Réseau
	Infrastructures fluviales / Tourisme fluvial	Région / VNF
Cohésion des territoires	Vélo	Région / DREAL
	Aménagement du territoire / financements des collectivités locales	SGAR + Préfectures / Région / collectivités
	Plan France Très Haut Débit, Rcube	Région / SGAR
	Inclusion numérique	Région / SGAR / React EU
Culture	Logements sociaux	Région / DREAL
	AAP Rénovation énergétique des bâtiments culturels	Région / DRAC / DREAL
Emploi et formation professionnelle	Emploi et formation hors santé / PRIC	Région / DIRECCTE
	IFAS / IFSI	Région / ARS
Développement économique - ESS	Economie – ESS / Hydrogène	Région / DIRECCTE / React EU
Santé	Numérique, IFSI, MSP, Ségur de la santé	Région / ARS / React EU
Sport	Conférence régionale du Sport Conférence régionale des financeurs	Région / DRDJSCS
Agriculture et forêt	IAA / abattoirs	Région / DRAAF / DIRECCTE
	Alimentation	Région / DRAAF
	Forêt et bois	Région / DRAAF / DREAL
Education	Numérique / ENT Eclat-BFC	Région / Rectorat / React EU

3 – Modalités de suivi de mise en oeuvre

Dans un souci de pilotage, d'information et de transparence, un suivi régulier de l'état d'avancement de cet accord de relance sera réalisé dès son adoption et tout au long de sa mise en oeuvre à échéances régulières. Il fera l'objet de bilans annuels abordant également, au-delà des résultats, les conditions de mise en oeuvre.

Ce suivi comprendra :

- Les éléments d'engagement financier
- Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en oeuvre des différentes mesures.

Ces éléments permettront d'une part l'ajustement de cet accord en tant que de besoin (cf introduction – capacité de révision), d'autre part l'information de l'ensemble des partenaires sur l'avancement de mise en oeuvre.

Entre :

M. Fabien Sudry, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Agissant au nom de l'État,

Et

Mme Marie Guite Dufay, Présidente du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
Agissant au nom de la Région,

Vu le programme Next Génération de l'Union Européenne

Vu le plan national France Relance

Vu le plan d'Accélération de l'Investissement en Région incluant une composante REACT-EU

Vu l'accord national de partenariat Etat / régions du 28/09/2020

Vu la circulaire du Premier ministre du 23/10/2020 relative à la préparation des contrats de plan
État-Région 2021 –2027 et ses éléments relatifs à l'accord de relance

Il est convenu ce qui suit :

Le présent accord de relance détaille les actions que l'État et la Région ont pour ambition de mener au bénéfice du territoire de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre des dispositifs de relance.

Le préfet de région et la présidente du conseil régional sont chargés conjointement de la mise en oeuvre du présent accord.

Dijon, le

Le préfet
de région Bourgogne-Franche-Comté

La présidente
du conseil régional de
Bourgogne-Franche-Comté

Fabien Sudry

Marie Guite Dufay

En présence de

Annexe 1 – Détail des mesures et opérations

1. Enseignement supérieur

Etat Relance : Rénovation thermique des bâtiments d'enseignement supérieur recherche	
Enveloppe : 10.68 millions d'euros	
Descriptif : Appel à projets national Le volet immobilier enseignement supérieur du Plan France Relance s'est traduit par un appel à projets national visant des investissements significatifs à caractère principalement énergétique. Trois cibles de programme de travaux sont particulièrement visées : les projets de rénovation énergétique relatifs au gros entretien, visant une diminution de la consommation énergétique ; les actions dites à gains rapides et à faible investissement présentant un fort retour sur investissement ; des projets supposant un investissement plus lourds relevant de projets immobiliers plus complexes et avec une diminution de consommation énergétique.	Cibles : universités BFC

Région PAIR 11 : Rénovation énergétique du campus de Besançon	
Enveloppe : 10.35 millions d'euros	
Descriptif : Dans la continuité des opérations de rénovation retenues au Contrat de développement métropolitain, ce plan d'accélération de l'investissement permettra la rénovation énergétique de bâtiments de l'Université de Franche-Comté (notamment le Bâtiment N du centre-ville, des bâtiments sur le campus de la Bouloie et le Learning center) et de l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques.	Cibles : UFC, ENSMM

Région PAIR 12 : Rénovation énergétique du campus de Dijon	
Enveloppe : 4.82 millions d'euros	
Descriptif : Il s'agit de soutenir la rénovation de plusieurs bâtiments de l'Université de Bourgogne (notamment des bâtiments des UFR Santé, Droit et Lettres, les serres et le Learning center), de moderniser les systèmes de chauffage, de production d'eau chaude et d'éclairage, et d'adapter les bâtiments aux normes sanitaires et de sécurité.	Cible : Université de Bourgogne

Région PAIR 13 : Rénovation énergétique du pôle Nord Franche-Comté	
Enveloppe : 4.6 millions d'euros	
Descriptif : Le plan permettra la poursuite dans des conditions optimales de la création de l'Eco-campus Nord Franche-Comté conformément aux ambitions initiales, avec la rénovation de bâtiments de l'UTBM et de l'IUT de l'Université de Franche-Comté à Belfort.	Cibles : UTBM, UFC

Région PAIR 68 : Rénovation de résidences étudiantes à Besançon, Cluny et Dijon

Enveloppe : 1.2 millions d'euros

Descriptif : Réhabilitation de résidences étudiantes.

Cible : CROUS, ENSAM

Les opérations ciblées sont notamment les suivantes : « Cité Colette » du CROUS à Besançon (nouvelle opération), « Pavillon Mâcon » et « Pavillon Sens » du CROUS à Dijon, Complément de financement pour la réhabilitation de la résidence étudiante d'Arts et Métiers à Cluny.

Région PAIR 69 : Aménagement des campus territoriaux de l'Université de Bourgogne

Enveloppe : 1 million d'euros

Descriptif : Les opérations ciblées sont notamment les suivantes : travaux de voirie, de protection et de sûreté (vidéoprotection, grillage, parking à vélos) sur les campus d'Auxerre, Chalon-sur-Saône, Le Creusot et Nevers.

Cible : Université de Bourgogne

2. Transition écologique

Etat Relance : Rénovation thermique des bâtiments publics

Enveloppe : 60.79 millions d'euros

Descriptif : ce soutien de l'État aux communes et aux EPCI est budgétairement porté par la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local). L'enveloppe 2021 est de 29,75 M€, soit 48,5 % du montant prévisionnel 2021-2022.

L'instruction interministérielle du 18 novembre 2020 en a fixé les modalités :

- priorité aux projets permettant une réduction de 30 % minimum de la consommation d'énergie
- priorité aux projets implantés en QPV et en zones rurales
- selon les processus déjà en place de demande subventions auprès des préfetures de département

Cibles :
Communes et EPCI

Etat Relance : Recyclage du foncier urbain ou industriel

Enveloppe : 7.4 millions d'euros

Descriptif :

Le dispositif vise à permettre le recyclage foncier de friches, polluées ou non, pour des projets portant sur l'aménagement urbain, de revitalisation des cœurs de ville et de périphérie urbaine, ou encore pour en faire des sites prêts à l'emploi permettant la relocalisation d'activités. Il permet en particulier de compenser le surcoût de ces opérations lié à des travaux de démolition et de dépollution qui ne peuvent être couverts par les recettes de cession. Un AAP national de l'ADEME « reconvertir les sites pollués » interviendra en complémentarité avec le dispositif régional en finançant les travaux de dépollution (sols, eaux souterraines). La Direction Régionale de l'ADEME sera associée à l'évaluation et à la sélection des projets .

Cibles :

maîtres d'ouvrages (publics ou privés) des projets d'aménagement

Etat Relance : Décarbonation de l'industrie

Enveloppe : AAP national

Descriptif :

3 dispositifs ont été lancés pour 2020 et sont amenés à évoluer en 2021 :

- AAP Efficacité énergétique des procédés et des utilités dans l'industrie
- AMI Evolution des procédés au service de la décarbonation dans l'industrie : Electrification, nouveaux usages matières
- AAP BCIAT (Biomasse Industrie Agriculture Tertiaire) 2020 : aides à l'investissement et au fonctionnement pour soutenir la décarbonation de l'industrie

Cibles :

Entreprises (projet d'un coût éligible >3 millions d'€ pour l'AAP efficacité énergétique des procédés)

Etat Relance : Hydrogène

Enveloppe : AAP national

Descriptif :

Lancement des 2 AAP hydrogène:

- PIA « Briques technologiques et démonstrateurs » : dépôt au fil de l'eau jusqu'au 31 déc-2022 :
- « Ecosystèmes territoriaux hydrogène » : dates de clôture : 17 déc-20; 16 mars 21; 14 sept-21 :

Cibles :

Collectivités, associations, entreprises privées

Etat Relance : Economie circulaire

Enveloppe : 10.9 millions d'euros

Descriptif :

2 dispositifs ont été lancés :

- AAP CSR (Combustible Solide de Récupération) pour l'aide aux investissements.
- AAP Orplast 3. Une révision du dispositif en 2021 est prévue pour élargir la cible aux ETI et aux grandes entreprises.

Ces deux dispositifs seront complétés par des aides au développement de l'économie circulaire, en particulier aux projets de réparation, réemploi, ainsi qu'à la modernisation des centres de tri et à la gestion séparée des biodéchets.

Cibles :

Collectivités, associations, entreprises privées

Etat Relance : Modernisation des infrastructures d'eau et d'assainissement

Enveloppe indicative : 17 millions d'euros

Descriptif : Afin de renforcer la résilience face aux risques de sécheresse et de lutter contre les sources de contamination de l'eau, cette aide à l'investissement soutiendra les projets pour moderniser les infrastructures de distribution d'eau potable, de gestion des eaux pluviales, et d'assainissement des eaux usées et de gestion des boues d'épuration. Cette aide est attribuée par l'Agence de l'eau (Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée-Corse ou Seine Normandie) couvrant le territoire du projet, selon les conditions précisées par les appels propres à chacune.

Cibles : maîtres d'ouvrages de réseaux d'assainissement, d'eau potable, d'installations générant des boues

Etat Relance : Restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et humide

Enveloppe : AAP nationaux et bassins

Descriptif : Le programme vise à soutenir des initiatives de restauration de la biodiversité, remarquable ou ordinaire, pour la préservation et la valorisation des territoires.

Cette aide est attribuée par l'Office français de la biodiversité pour ce qui relève des milieux terrestres, et les Agences de l'eau (Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée-Corse ou Seine Normandie) couvrant le territoire du projet pour les milieux aquatiques et humides, selon les conditions précisées par les appels propres à chaque établissement.

Cibles :
collectivités,
associations,
entreprises
privées

Etat Relance : Restauration et Protection de la biodiversité dans les aires protégées

Enveloppe : 2,06 millions d'euros dont 850 000€ pour le parc national des forêts

Descriptif : Pour les Réserves Naturelles Nationales, le programme vise à accélérer la mise en œuvre des actions inscrites dans les plans de gestion arrêtés par les préfets (restauration écologique, équipements scientifiques, mise en valeur des sites)

- Pour le parc national, le programme vise à mettre en œuvre des actions programmées dans la charte (signalétique et accueil du public, restauration de cibles patrimoniales, installation de suivis scientifiques).

- Pour les autres aires protégées, le programme vise à soutenir les actions en faveur de la protection, la restauration et la mise en valeur des sites.

Cibles :
Le Parc national
Les
gestionnaires
d'aires
protégées (EPCI,
associations,
PNR...)

Etat Relance : Programme de restauration des continuités écologiques dégradées et des sites remarquables en matière de biodiversité

Enveloppe : 1 million d'euros (en complémentarité et cohérence avec la mesure PAIR 30)

Descriptif : Le programme vise à soutenir les programmes de restauration et de valorisation de sites remarquables, notamment sous maîtrise foncière ou d'usage (chantiers de défrichement, d'exploitations forestières, de restauration hydraulique et/ou écologique, de renaturation, d'équipements et d'aménagements de site pour l'accueil du public). Le programme pourra également soutenir des opérations de restauration de la continuité écologique terrestre (résorption de points noirs).

Cibles :
CEN de Franche
Comté
CEN Bourgogne
Parcs Naturels
Régionaux
Gestionnaires
d'infrastructures
de transport
Collectivités

Région PAIR 1 : Aides aux particuliers réalisant une rénovation BBC de leur maison dans le cadre du service public régional Effilogis

Enveloppe : 2,5 millions d'euros

Descriptif : Relever le niveau d'aides aux travaux Effilogis - maison individuelle pour les ménages « très modestes » - Anah. Et élargir la mesure à tous les ménages (revenus « modestes » Anah et aux ménages non éligibles à l'Anah).

Cible : Ménages très modestes Anah : 150 dossiers estimés.
Autres ménages : 240 bénéficiaires estimés

Région PAIR 2 : Caisse d'avance pour les particuliers

Enveloppe : 4 millions d'euros

Descriptif : Abondement du Fonds régional destiné au fonctionnement de la caisse d'avance dans le cadre du service Effilogis - maison individuelle pour la rénovation énergétique en Bourgogne-Franche-Comté
Elargissement de la cible des bénéficiaires de la caisse d'avance (modestes Anah).

Cible : Ménages très modestes Anah : 150 dossiers estimés
Ménages modestes : 240 bénéficiaires estimés

Région PAIR 3 : Bonification des aides Effilogis aux bailleurs sociaux

Enveloppe : 3 millions d'euros

Descriptif : Augmenter les bonus sur les matériaux biosourcés en rénovation et intégrer des bonus sur les énergies renouvelables (en rénovation et en construction).

Cibles : Bailleurs sociaux publics et privés

Région PAIR 4 : Augmenter les plafonds des aides Effilogis aux collectivités et associations

Enveloppe : 3 millions d'euros

Descriptif : Augmenter les plafonds sur les matériaux biosourcés en rénovation et intégrer des bonus sur les énergies renouvelables (en rénovation et en construction).

Cibles : Collectivités territoriales et associations

Région PAIR 5 : Aides Effilogis sur les projets significatifs

Enveloppe : 4 millions d'euros

Descriptif : Elargir l'éligibilité aux aides Effilogis dédiées à la rénovation BBC aux grandes collectivités et associations.

Cible : Collectivités territoriales et associations

Région PAIR 6 : Aides Effilogis sur les établissements à vocation sanitaire et sociale

Enveloppe : 3 millions d'euros

Descriptif : Ouvrir Effilogis (en rénovation et en construction) aux bâtiments à vocation sanitaire et sociale.

Cible : Associations d'aide sociale à l'enfance, handicap, hébergement d'urgence, EHPAD habilités à l'aide sociale, hôpitaux de 2ème ligne

Région PAIR 7 : Bonification des aides Effilogis sur la gestion de l'eau, la végétalisation et la biodiversité

Enveloppe : 1 million d'euros

Descriptif : Intégrer des bonus aux aides Effilogis sur la gestion de l'eau, la végétalisation et la biodiversité, afin d'élargir la vision environnementale des aides aux bâtiments

Cibles: Collectivités territoriales, Associations, Bailleurs sociaux publics et privés

Région PAIR 17 : Recapitalisation des SEM énergies renouvelables

Enveloppe : 3 millions d'euros

Descriptif : Augmenter la participation au capital de la Région dans les 3 SEM EnR locales et Jurascic, pour un effet levier multiplié sur le développement de projets dans les territoires.

Cible : SEM Energie et Jurascic

Région PAIR 18 : Abondement d'un Fonds régional de transition énergétique dédié aux énergies renouvelables

Enveloppe : 7 millions d'euros

Descriptif : Création et abondement d'un fonds régional de transition énergétique dédié aux EnR. La constitution de ce fonds permettra de mutualiser les risques et d'apporter des fonds propres de façon rapide pour faciliter les projets EnR.

Cible : diverses collectivités SEM

Région PAIR 19 : Financer la reconversion de friches industrielles pour la production photovoltaïque au sol

Enveloppe : 2 millions d'euros

Descriptif : Un règlement d'intervention sur la réhabilitation de sites dégradés/friches industrielles sera proposé en articulation avec d'autres objectifs de récupération du foncier dégradé. La Région financera les études environnementales préalables à un projet photovoltaïque ainsi que les investissements nécessaires à la mise à plat du site / démolition qui seraient portés par une collectivité.

Cibles : Les communes et intercommunalités notamment.

Région PAIR 20 : Déploiement de l'énergie solaire

Enveloppe : 20 millions d'euros

Descriptif : Il s'agit de mobiliser toutes les capacités des biens fonciers afin de produire de l'énergie solaire : toitures, en ombrière de piscicultures, et via le développement de champs photovoltaïques. Une phase d'expérimentation sur 12 lycées et la pisciculture de Vermenoux (58) sera menée.

Cibles :

- Piscicultures : LEGTA Château Chinon
- Développement photovoltaïque en toitures. Expérimentation : 12 lycées. Déploiement : 120 lycées.

Mesure 21 : Production d'énergie renouvelable par générateurs photovoltaïques sur deux bâtiments administratifs du Conseil régional à Dijon.

Enveloppe : 480 000 euros

Descriptif : Cette opération permettra d'accélérer la transition énergétique par l'installation de générateurs photovoltaïques en toiture des bâtiments 16 et 17 Trémouille sur le site de Dijon. Ces installations fourniront de l'électricité verte pour un usage en autoconsommation et revente du surplus sur le réseau.

Cible : Sous maîtrise d'ouvrage CRBFC

Cette opération permettra le maintien d'emplois qualifiés, la réduction des coûts de fonctionnement, l'autonomie énergétique et l'illustration des politiques publiques régionales par des actions au niveau de la gestion du parc immobilier administratif.

Au 17 Trémouille, cette production d'électricité verte viendra compléter l'exemplarité d'un bâtiment raccordé au réseau de chauffage urbain de Dijon Métropole depuis fin 2019. Le confort d'été sera lui aussi amélioré par la réfection de l'étanchéité-isolation de la toiture terrasse avant la pose des générateurs photovoltaïques.

Région PAIR 25 : Acquisition de trois rames TER Régiolis à quatre caisses hybrides hydrogène / électrique

Enveloppe : 51,9 millions d'euros

Descriptif : Acquisition de trois rames TER Régiolis quadricaisse Alstom propulsées par hydrogène, et hybrides électrique, conjointement à trois autres régions partenaires du projet (Grand Est, AURA, Occitanie). Ce projet est également en lien avec la mutualisation avec l'agglomération d'Auxerre d'un centre de distribution d'hydrogène pour autobus urbains

Cible : Région BFC

Région PAIR 27 : Renaturation et lutte contre les effets du changement climatique

Enveloppe : 2,5 millions

Descriptif : Le programme comprend deux types d'opération :

- Les contrats « Espaces naturels ordinaires et remarquables » (ENOR) permettent d'intervenir de manière opérationnelle, dans la remise en état et l'aménagement de sites naturels.
- Accompagnement financier des territoires afin d'atténuer l'impact et gérer les risques liés au changement climatique par le biais de la renaturation et de la réintroduction de la biodiversité en milieu urbain.

Cibles : Communes, syndicats mixtes, EPCI, entreprises à capitaux publics dont le siège se situe en BFC, fondations.

Région PAIR 28 : Accélération des programmes d'intervention dans les Réserves naturelles régionales

Enveloppe : 1 million d'euros

Descriptif : Le programme vise à accélérer la mise en œuvre des programmes d'intervention permettant la préservation et la reconquête de la biodiversité et inscrits dans les plans de gestion des 18 réserves naturelles régionales (RNR).

Cibles : Les gestionnaires des RNR, désignés par arrêté de la Présidente de Région, mettant en œuvre les programmes issus des plans de gestion : communes, EPCI, EPAGE, associations.

Région PAIR 29 : Réhabilitation du bâtiment du siège administratif du Conservatoire d'espace naturel Bourgogne

Enveloppe : 400 000 euros

Descriptif : Travaux de restauration et d'extension du bâtiment de la maison Duplessy à Longvic (21) en intégrant l'efficacité énergétique (géothermie avec puits canadien) pour y accueillir le siège du Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Bourgogne

Cible : Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Région PAIR 30 : Programme de gestion et de restauration des sites de conservation et de trame écologique

Enveloppe : 2 millions d'euros

Descriptif : Le programme vise à soutenir les programmes de restauration et de valorisation de sites remarquables, sous maîtrise foncière ou d'usage. Il vise également la restauration d'une trame verte au niveau d'ensembles forestiers et prairiaux par des plantations dans le cadre de projets agro-écologiques en lien avec des exploitations agricoles.

Cibles : CEN de Franche Comté
CEN de Bourgogne, Parc National

Région PAIR 35 : Accélérateur à projet économie circulaire / déchets spécial plan d'accélération

Enveloppe : 9 millions d'euros

Descriptif : La région et l'ADEME portent depuis 2 ans, un dispositif commun – l'Accélérateur à Projet Economie Circulaire, visant à accompagner des porteurs de projets publics ou privés ; des opérations, des programmes d'économie circulaire et de prévention des déchets en région Bourgogne Franche-Comté.

Cible : Collectivités, établissements publics, entreprises d'insertion majoritairement (40 environ)
Centres de collecte, de gestion, de tri, de traitement des déchets ménagers ou professionnels
Ressourceries, recycleries, Plateforme de compostage et de cocompostage de déchets verts et ou biodéchets
Les équipements d'amélioration de la collecte

Mesure PAIR 36 : Généralisation du tri à la source des biodéchets

Enveloppe : 1 million d'euros

Descriptif : Il s'agit d'abonder l'appel à projets « généralisation du tri à la source des biodéchets » mis en place par l'ADEME depuis 2019 et reconduit chaque année (financement d'équipements de compostage collectif, et de collecte de biodéchets).

Cible : Collectivités disposant de la compétence collecte des déchets. 4 projets actuellement identifiés et concernent le Sybert (Syndicat de traitement de déchets de Besançon), Pays de Montbéliard Agglomération, Grand Besançon Métropole et la CC Rives de Saône (21).

Région PAIR 37 : Adaptation au changement climatique / eau

Enveloppe : 10 millions d'euros

Descriptif :

- Gestion de la ressource en eau sur un territoire expérimental inter-bassin (sécuriser l'alimentation en eau potable, économiser la ressource en eau en résorbant les fuites)
- Bonification des aides des agences de l'eau dans le cadre de leurs plans d'adaptation au changement climatique
- Actions de restauration et d'acquisition de milieux aquatiques et zones humides

Cible :

- Collectivités et leurs groupements, y compris syndicats mixtes ouvert par dérogation dans le cadre du plan d'accélération
- VNF
- Associations

Mesure PAIR 38 : Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)

Enveloppe : 1,5 million d'euros

Descriptif : Programme de soutien aux projets d'investissement des centres d'accueil :

- Rénovation, aménagement de lieux dédiés à l'accueil des scolaires (salle commune, restauration, hébergement...)
- Equipement pour le centre : local tri déchets, lieu de stockage...
- Travaux visant la réduction des dépenses énergétiques : isolation des bâtiments (toitures, murs, huisseries...), remplacement des systèmes de chauffage, travaux sur système électrique et éclairage...
- Equipement en matériel pédagogique.

Cibles : Estimation de 10 bénéficiaires, obligatoirement centres d'accueil de classes environnement et de classes vertes, éventuellement référencés par la Région

Statuts juridiques potentiels : associations, collectivités, entreprises

Région PAIR 53 : Accélération des projets Hydrogène

Enveloppe : 10 millions d'euros

Descriptif :

- Développement d'une filière hydrogène ;
- TEE : hydrogène vert, à tout le moins décarboné ;
- Soutenir la recherche, l'innovation, les entreprises, les actions de sensibilité au public, rendre la région plus visible.

Cibles : Groupes, ETI, PME et start-ups qui développent de nouveaux produits, de nouveaux services
Collectivités locales (agglomérations) qui s'engagent dans la mobilité hydrogène.

Région PAIR 54 : Traitement des friches

Enveloppe : 10 millions d'euros

Descriptif :

- Financer le traitement de friches pour éviter l'augmentation de l'artificialisation et permettre la reconstruction de la ville sur elle-même.
- Dans un premier temps, l'entrée économique sera mise en avant mais sans exclure les autres usages envisageables : renaturation, photovoltaïque, habitat, services etc.

Cibles : Territoires. Opérations. Financement d'études et financement soit d'EPCI soit de SEM soit de SAS dédiées par opération en capital et en subvention.

Région PAIR 71 : rénovation de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) d'Auxerre : - Permettre la mise en sécurité, la mise aux normes et l'accès handicapés de l'institut ; - Améliorer les performances énergétiques du bâtiment.

Enveloppe : 250 000 euros

Descriptif :

La rénovation porte sur des travaux de :

- mise en sécurité et mises aux normes notamment électriques ;
- amélioration de la performance énergétique des locaux ;
- accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

Cible : Centre hospitalier d'Auxerre au titre de l'IFSI

3. Mobilité multimodale

Etat Relance : accélération du CPER 2015 – 2020 volet routier

Enveloppe : 37.25 millions d'euros

Descriptif :

La relance cible des opérations relevant de trois critères : amélioration de la sécurité, amélioration de l'environnement et aménagement de sections existantes.

Dans ce cadre, l'enveloppe affichée permet essentiellement d'engager en 2022 la dernière opération pour la Nièvre de mise à 2x2 voies de la RN7 entre Chantenay St imbert et l'Allier (31,5 M€) dans le prolongement de la section St Pierre / Chantenay en cours de travaux.

En outre, sont financés notamment en 2021 des protections acoustiques sur A38 (1,8 M€) et la sécurisation du carrefour giratoire d'Ahuy sur la LINO (0,2 M€).

Cibles :

Usagers, riverains

Etat CPER : accélération du CPER 2015 – 2020 volet routier

Enveloppe : 37.31 millions d'euros

Descriptif :

Ce volet consiste à accélérer ou à terminer rapidement les opérations démarrées avant la crise sanitaire. Elles permettront une sécurisation des axes, une amélioration de la qualité de vie des riverains ainsi qu'un désenclavement de territoires ruraux. Cela concerne en particulier la RN57 au nord de Besançon, la RN19 avec la mise en service prévue de la déviation de Port sur Saône au 3e trimestre 2021, mais aussi l'avancement d'études et acquisitions foncières sur plusieurs projets. (Contournement d'Auxerre, franchissement de Pontarlier...)

Cibles :

Usagers, riverains

Etat Relance : accélération du CPER 2015 -2020 volet ferroviaire

Enveloppe : 20 millions d'euros

Descriptif :

La priorité est donnée aux projets de petites lignes de desserte fine des territoires. A l'horizon 2022, le besoin d'investissement majeur à ce titre concerne la régénération et travaux sur certains ouvrages d'art de la VFCEA (axe Dijon – Nevers), bénéficiant de l'enveloppe de 20 M€.

Cibles :

usagers de la ligne voyageurs et fret, territoires traversés

Etat CPER : accélération du CPER 2015 -2020 volet ferroviaire

Enveloppe : 16.9 millions d'euros

Descriptif :

Ce volet consiste à accélérer ou à terminer rapidement les opérations démarrées avant la crise sanitaire. Les opérations concernées portent notamment sur la fin des travaux de mise en accessibilité de gares dont la gare de Dijon et de Besançon en particulier, la réalisation d'infrastructures en gare d'Auxerre permettant l'avitaillement de trains à Hydrogène, et plusieurs études permettant de préparer les travaux sur des lignes de desserte fin du territoire à compter de 2024 (en particulier ligne des horlogers) ou des projets de développement du réseau.

Cibles :

usagers de la ligne voyageurs et fret, territoires traversés

Etat Relance : Soutien au fret ferroviaire

Enveloppe : 36.77 millions d'euros

Descriptif :

Au cœur des flux multimodaux internationaux, la région Bourgogne Franche-Comté occupe une position carrefour stratégique qu'il est essentiel de conforter.

Plusieurs opérations pourront être financées pour pérenniser ou développer la desserte sur certains axes fret capillaire, ainsi que pour permettre l'arrêt d'autoroutes ferroviaires sur le territoire régional (en particulier à Mâcon).

Des travaux seront financés sur des voies de service utilisées par les entreprises ferroviaires (à Gevrey Chambertin).

Cette enveloppe pourra aussi financer des études et travaux sur la VFCEA, axe à potentiel important sur du fret longue distance.

Enfin, des études diverses (mise au gabarit, amélioration de l'exploitation de certaines lignes pour le fret...) pourront être diligentées.

Cibles :

opérateurs, entreprises, collectivités

Etat Relance : Mobilités actives

Enveloppe : 9 millions d'euros

Descriptif :

La politique de soutien aux mobilités actives s'est fortement développée et mobilise aujourd'hui de nombreux dispositifs pilotés par l'État et ses opérateurs, notamment l'appel à projet « aménagements cyclables ». La Région BFC a voté en octobre 2020 un plan vélo ambitieux couvrant tous les champs de la thématique. Ce plan est cohérent avec le plan gouvernemental lancé en 2018 et avec les dispositions de la LOM.

Dans ces conditions, il est proposé d'inscrire l'action dans une articulation avec les AAP nationaux et actions portées par la région en orientant les financements du plan de relance vers les projets les plus importants portés par les collectivités et déjà identifiés.

Parmi les axes prioritaires :

- Réaliser des places et équipements pour le stationnement vélo à côté des gares et des principaux pôles générateurs de déplacements
- Réaliser des aménagements cyclables tant en milieu urbain qu'en péri-urbain ou en rural.

Cibles :

Usagers,
collectivités

Etat Relance : Transports collectifs

Enveloppe : 5.03 millions d'euros

Descriptif :

L'enveloppe pourrait être orientée principalement vers des aménagements ou mesures le plus souvent hors AAP et qui aujourd'hui constituent des « angles morts » en matière de mobilité.

Mode opérationnel préconisé: appel à projet régional ciblé avec copilotage Etat-Région

Cibles :

Usagers,
collectivités

Etat Relance : Opérations de gros entretien sur le patrimoine des voies navigables

Enveloppe : 42 millions d'euros

Descriptif :

Le plan de relance fluvial va directement contribuer à l'amélioration de la qualité du service proposé par l'établissement dans l'exercice de ses 3 missions : soutenir le développement du transport fluvial, concourir à l'aménagement du territoire et développement des activités autour des canaux et des fleuves, et agir en faveur de la gestion de l'eau et de la biodiversité.

Les crédits alloués permettront de contribuer :

- Aux travaux liés à l'aménagement des territoires (régénération ouvrages, déploiement fibre optique)
 - 20 millions d'euros
- A la gestion de la ressource en eau et de la biodiversité (régénération ouvrages hydrauliques pour l'optimisation de la ressource, adaptation au changement climatique) –
 - 17 millions d'euros
- A l'amélioration de l'offre de service et de la logistique (régénération infrastructure)
 - 5 millions d'euros

L'ensemble de ces opérations participent à l'accélération de la modernisation industrielle de l'établissement. Le déploiement de la fibre optique sur le réseau permettra la réduction de la pénibilité du travail pour les agents VNF, la modernisation de la gestion des infrastructures et de la qualité du service auprès des usagers.

Cibles :

Voies navigables BFC

- Saône
- Yonne
- Canal de Bourgogne
- Canal de Champagne Bourgogne
- Canal de Centre
- Canal Nivernais
- Canal Rhône au Rhin
- Canal de Montbéliard

SNCF : petites lignes ferroviaires

Enveloppe : 3.8 millions d'euros

Descriptif :

Cette enveloppe correspond à la part SNCF Réseau mise sur la VFCEA. Elle est conditionnée aux décisions de la gouvernance et au résultat de la cession d'une partie des actifs de la SNCF.

Cibles :

usagers de la ligne, territoires traversés

SNCF : Accessibilité des gares aux personnes à mobilité réduite

Enveloppe : 5.08 millions d'euros

Descriptif :

L'enveloppe vise à abonder les lignes CPER prévues pour tenir les objectifs SDAP.

Cibles :

usagers

SNCF : Prévention du bruit ferroviaire

Enveloppe : 15.13 millions d'euros

Descriptif :

La résorption des nuisances sonores causées par les circulations ferroviaires est un objectif à amplifier en BFC compte-tenu des grandes infrastructures qui la traversent.

Les diagnostics sont établis par SNCF Réseau et les priorités portent sur l'axe PLM sud et le Clunisois.

Les opérations de travaux peuvent être lancées rapidement sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau en agissant sur le bâti privé et sur la construction de murs anti-bruit.

Le programme bruit-ferroviaire de l'ADEME s'achève en 2020 et l'enveloppe fléchée sur cette thématique permet de prendre le relais pour lancer les opérations prévues.

Cibles :

riverains, MOA
SNCF Réseau,
collectivités

SNCF : sécurisation des passages à niveau

Enveloppe : 4.75 millions d'euros

Descriptif :

La mise en sécurité des traversées de voies ferrées est un objectif fort décliné dans le plan gouvernemental de 2020.

En région BFC, l'organisation mise en place par l'État à laquelle SNCF Réseau, les gestionnaires de voirie et les opérateurs de transports publics sont associés a permis d'identifier les passages à enjeux.

Ainsi, de manière concertée, l'objectif est de mettre rapidement en œuvre des aménagements simples ou plus complexes sur les domaines routier ou ferroviaire.

Cibles :

usagers,
gestionnaires,
collectivités

Etat Relance : étude RER métropolitain

Enveloppe : 0.5 millions d'euros

Descriptif :

En région Bourgogne Franche-Comté, les deux agglomérations de Dijon et Besançon figurent au schéma directeur des Services Express Métropolitains. Ces deux aires urbaines situées sur deux étoiles ferroviaires desservies par le TGV et le TER font actuellement l'objet de plusieurs études et peuvent s'inscrire dans cette démarche.

Elles réunissent les conditions suivantes : des agglomérations dont le développement démographique et économique se poursuit, un renforcement des activités tertiaires à proximité des gares (Pôle administratif Viotte), un réseau de gares et de haltes particulièrement nourri, en particulier à Besançon et, pour cette dernière, une dimension transfrontalière forte avec la Suisse.

Dès lors, le lancement d'une étude plus approfondie, en étroite concertation avec la région, est pertinente.

Cibles :

Usagers,
collectivités

Région sectoriel : accélération du CPER 2015-2020 volet routier

Enveloppe : 14.17 millions d'euros

Descriptif :

Cette mesure vise la finalisation des dossiers routiers structurants du CPER 2015-2020.

Cible : Les usagers des transports

Elle porte principalement sur l'opération de mise à 2x2 voies de la RN7 au sud de Nevers dans sa section Sud Chantenay / Limite de l'Allier (cout total 45 M€) après une première partie terminée en 2017.

Il a été convenu que la clé de financement pour la section Sud sera identique à celle de la section Nord Saint Pierre le Moutier / Chantenay. En conséquence, la Région prendra 15 % du financement des 45M€ prévus soit 6,75M€

Des conventions complémentaires sont à prévoir a minima pour :

- RN 57 franchissement de Pontarlier
- RN 57 contournement de Besançon entre les boulevards et Beure

Région sectoriel : accélération du CPER 2015-2020 volet ferroviaire

Enveloppe : 33.79 millions d'euros

Descriptif :

L'accord de relance comprend un volet accélération des opérations du CPER ferroviaire visant en particulier le développement du fret et l'accessibilité dans les gares et sur les quais, notamment :

Cible : Les usagers des transports

- Financement des travaux pour l'opération VFCEA
- Accélération des travaux d'accessibilité dans les gares
- Etudes et travaux de modernisation de lignes (Hirondelles, Horlogers, Auxerre - Laroche-Migennes

Région PAIR 22 : Poursuite du CPER 2015-2020 volet ferroviaire

Enveloppe : 17,8 millions d'euros

Descriptif :

- Opération 1 : modernisation de la ligne des Horlogers (ligne Besançon – Valdahon – Morteau – Le Locle (La Chaux de Fonds). La modernisation vise à assurer la pérennité de la voie ferrée
- Opération 2 : modernisation de la ligne du Revermont (ligne Besançon – Mouchard – Lons le Saunier (- Bourg en Bresse (Lyon). Pour cette ligne l'investissement permettra d'améliorer la fiabilité et la régularité des trains et d'en rendre l'usage plus fiable, sur une ligne fréquentée.
- Opération 3 : Travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des quais de la gare d'Auxerre (quais 1 et 3).

Cible : Les usagers des transports

Région PAIR 23 : Renouvellement des Actifs en Gares

Enveloppe : 5 millions d'euros

Descriptif : Le programme d'investissements de Rénovation des Actifs en Gares (RAG), porté par SNCF Gares & Connexions, est décliné en différents projets portant sur les bâtiments voyageurs, les abris, les passerelles et souterrains, la réfection de quais.

Cible : SNCF Gares et connexions

La Région a souhaité financer les travaux dont l'objectif est de limiter l'impact sur la redevance quai et donc les coûts de fonctionnement via une subvention d'investissement (multiplication par 5 de l'enveloppe annuelle travaux de rénovation et de modernisation de l'accueil des voyageurs en gare)

Région PAIR 24 : FRET FERROVIAIRE : Modernisation du réseau ferré dédié au fret et du triage de Dijon Gevrey

Enveloppe : 4 millions d'euros

Descriptif :

- Opération 1 : Poursuite de la modernisation du réseau ferroviaire dédié au fret en Bourgogne Franche-Comté lorsque le trafic y est pérenne. En particulier, il s'agit de la rénovation du fret capillaire dans la Nièvre. Pour un montant global compris entre 1,5 à 2 millions d'euros.
- Opération 2 : Modernisation du triage de Dijon-Gevrey. Il est important pour le trafic fret régional, national et international, car situé au cœur d'une des principales étoiles ferroviaires françaises. L'objectif est de moderniser les 75% des voies du triage de Gevrey dont l'activité est nécessaire pour assurer sa pérennité.

Cible : Région BFC

Région PAIR 26 : Schéma régional des aires de covoiturages en Bourgogne-Franche-Comté

Enveloppe : 1 million d'euros

Descriptif :

En cohérence avec le Réseau Routier d'Intérêt Régional (RRIR) du SRADDET et la loi sur l'Orientation des Mobilités (LOM), les services travaillent sur un schéma d'aires de covoiturage d'intérêt régional. Il intègre des aires existantes, en projet ou à créer.

Cette mesure propose d'accompagner les Départements et collectivités locales à hauteur d'un million d'euros, soit environ un tiers de l'investissement prévu pour le déploiement de la totalité des aires du schéma.

Cibles :
Collectivités territoriales
Automobilistes

Région PAIR 34 : Développement de l'itinérance touristique douce - Convention Région / VNF

Enveloppe : 4 millions d'euros

Descriptif : Convention Région / Voies Navigables de France « infrastructures fluviales » afin d'augmenter la participation aux investissements (entretien des infrastructures fluviales de la région, développement d'itinéraires fluvestres et adaptation de l'offre touristique aux attentes des touristes).

Cible : VNF.

Région PAIR 84 : Création d'un programme spécifique pour l'appui aux projets de relance et de transformation dans le cadre de la cohésion territoriale régionale

Enveloppe : 4.6 millions d'euros pour les mobilités douces

Descriptif : Soutien à des projets hors règlement d'intervention ou hors contrats de la Direction de l'aménagement du territoire, s'inscrivant dans les objectifs de la Direction / du SRADDET

Cibles : Collectivités
Associations
SEM,
Syndicats mixtes,
Bailleurs sociaux,
Structures coopératives (SCIC, SCOP)
Fondations

Région PAIR 86 : PLAN VELO - création d'un programme pour accompagner les Départements dans le cadre de la réalisation de pistes cyclables en maîtrise d'ouvrage et implantation d'abris vélos sécurisés dans des gares comtoises

Enveloppe : 5 millions d'euros

Descriptif : En articulation avec le RRIR, il s'agit d'accélérer la réalisation de pistes cyclables le long des routes départementales en finançant les travaux portés par les Départements en maîtrise d'ouvrage directe. Par ailleurs il s'agit d'étendre l'implantation d'abris vélos sécurisés dans 15 gares du périmètre franc-comtois

Cibles :
Départements
Voyageurs TER

Région PAIR 87 : Pôles d'échanges multimodaux

Enveloppe : 1 million d'euros

Descriptif :

Participation régionale en investissement, complémentaire au soutien en fonctionnement des PEM, s'appliquant aux pôles d'échanges multimodaux ferroviaires faisant apparaître des besoins forts, dont le coût justifie une participation exceptionnelle. Sur ces bases, sont pré-identifiés les projets suivants :

- PEM de la Gare de LONS LE SAUNIER
- PEM de la Gare de MOUCHARD
- PEM de la Gare de VILLENEUVE LA GUYARD
- PEM de la Gare de CHAGNY

Cible : SNCF
Gares et connexions

4. Cohésion des territoires (y compris numérique et cohésion sociale)

Etat Relance : Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	
Enveloppe : 2.8 millions d'euros	
Descriptif : Le FNADT (BOP 112) permet de subventionner un large panel de projets et de nature de porteurs de projets quand les opérations peinent à trouver des financements dans d'autres fonds de l'État. Il permet de soutenir l'ingénierie, notamment quand celle-ci est nécessaire pour faire émerger et consolider des projets.	Cibles : communes, EPCI, chambres consulaires, associations, entreprises...

Etat Relance : concours financier aux collectivités locales (DSIL exceptionnelle)	
Enveloppe : 3 millions d'euros	
Descriptif : Dans le cadre du plan de relance, la loi de finance rectificatives n°3 du 30 juillet 2020 a abondé la DSIL de 1 Md€. Le préfet de région Bourgogne-Franche-Comté a pu mobiliser 40,4 M€ pour subventionner 150 projets portés par des communes et des EPCI pour un total de 131 M€ de travaux. En 2021 un reliquat régional de 3 M€ sera disponible pour subventionner des projets. Les demandes de subvention sont à déposer auprès des préfetures de département selon les modalités habituelles. (nota : la DSIL plan de relance 2021 est dédiée à la rénovation thermique des bâtiments des communes et des EPCI – cf. le volet "transition écologique")	Cibles : Communes et EPCI

Etat Relance : Réouverture du guichet du plan France Très Haut Débit	
Enveloppe : 4 millions d'euros	
Descriptif : La réouverture du guichet très haut débit porte sur le financement de projets de construction de réseaux d'infrastructures fixes non financés à ce jour. Il s'agit principalement de projets dont les premières phases de déploiement de la fibre optique sont terminées.	Cibles : conseils départementaux, syndicats mixtes numériques

Etat Relance : Usages - Données - Territoires intelligents

Enveloppe : 2 millions d'euros

Descriptif :

Descriptif :

Soutien à l'accompagnement des tiers lieux : structuration et coordination du maillage des tiers lieux.

Acculturation aux enjeux de la donnée, hébergement souverain, sécurisation des données.

Projets autour du pilotage public par la donnée, de l'échange de données entre administrations, collectivités, de l'exploitation de donnée ou de l'ouverture des données.

Utilisation des technologies issues de l'Intelligence Artificielle pour améliorer l'accueil dématérialisé des usagers

Cibles : usagers
administrations,
collectivités

Etat Relance : Simplification-Dématérialisation

Enveloppe : 0.5 millions d'euros

Descriptif :

Identification des procédures à simplifier (parmi les 250 les plus utilisées de l'observatoire national), re-ingéniering des procédures, étude d'opportunité sur la numérisation des procédures simplifiées, constitution d'un réseau de facilitateurs,

Généraliser sur plusieurs territoires une dématérialisation réalisée par un service public.

Mises en relation des Maisons France Service existantes ou à venir avec les Tiers-Lieux des collectivités, renforcement du réseau territorial des Tiers-Lieux

Cibles : usagers,
administrations,
collectivités

Etat Relance : Inclusion numérique

Enveloppe : 8 millions d'euros

Descriptif :

Le plan d'inclusion numérique se décline notamment, par le recrutement de près de 200 conseillers numériques en Bourgogne-Franche-Comté, chargés d'accompagner les usagers dans l'appropriation des outils numériques.

L'État prendra en charge la formation, à compter de janvier 2021, et les salaires des conseillers, au moins pour deux ans, pour qu'ils proposent dès le printemps prochain aux usagers des ateliers sur les usages numériques du quotidien : rédaction de C.V, achat ou vente d'objets, vérification des informations, réalisation de démarches administratives.

Les tiers lieux existants et/ou tous autres lieux pourront accueillir ces conseillers numériques (bibliothèques, secrétariat de mairie, maisons france services...)

Cibles :
collectivités
locales,
associations

Etat Relance : renforcement des ponts des collectivités territoriales

Enveloppe : 1.89 millions d'euros

Descriptif :

Au niveau national les enjeux de rénovation des ponts et des ouvrages d'art des communes ont été mis en évidence en 2018 et 2019. La DSIL est mobilisable pour subventionner ces travaux au titre de la catégorie "mise aux normes et sécurisation des équipements publics".

Les demandes de subvention sont à déposer auprès des préfectures de département selon les modalités habituelles.

Cibles :

Communes et EPCI

Etat Relance : Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté

Enveloppe : 1.07 millions d'euros

Descriptif :

Dans le cadre d'un plan de soutien exceptionnel de 100 millions d'euros à l'initiative du Ministère des Solidarités et de la Santé, deux appels à projets seront mis en œuvre sur 2020-2021 puis sur 2021-2022. Un tiers des crédits est destiné à financer des projets de portée suprarégionale ou nationale, deux tiers sont destinés au niveau régional, soit 1 074 110 € pour la Bourgogne-Franche-Comté.

Ils sont destinés à soutenir des dispositifs portés par des associations souhaitant par leurs actions contribuer à la lutte contre la pauvreté, quelle que soit leur taille et qui répondent à des problèmes d'ordre structurel (modernisation et innovation, réorganisation, voire mutualisation des structures et des outils déjà existants). les thématiques soutenues prioritairement en BFC seront : la lutte contre la précarité alimentaire et les biens d'hygiène, l'accès aux droits et protection de la santé mentale, la levée des freins à l'insertion sociale et professionnelle)

Cibles :

Associations

Région PAIR 31 : Contrats de station durables

Enveloppe : 4 millions d'euros

Descriptif :

- Evolution des contrats de station en contrats station « durable » : équipements 4 saisons / diversification, circulation douce, accessibilités, hébergements durables, activités pleine nature,...

Cibles :

Porteurs de projets publics :
Département,
EPCI et
commune
Porteurs de projets privés
20 bénéficiaires

Région PAIR 32 : Appel à projets nouvelles activités durables en montagne

Enveloppe : 3 millions d'euros

Descriptif : Appel à projets pour développer et diversifier l'offre de nouvelles activités durables dans les montagnes du Jura, le massif des Vosges et le Morvan ou dans des destinations telles que celles des lacs, cascades et rivières (hors contrats stations).

Cibles : Porteurs de projets publics et privés
30

Région PAIR 33 : Développement de l'itinérance touristique douce – Nouveau contrat d'itinérance

Enveloppe : 2 millions d'euros

Descriptif : Nouveau contrat d'itinérance « itinéraires d'excellence » fluvestre, vélo ou pédestre, par itinéraire visant à améliorer la mise en tourisme des itinéraires prioritaires (aménagement, services, offres, qualité / accueil, promotion) dans le cadre du Schéma Régional de l'Itinérance Touristique.

Cible : porteurs de projets publics et privés. 10 bénéficiaires.

Région PAIR 73 : Couverture universelle très haut débit (THD)

Enveloppe : 4 millions d'euros

Descriptif : Déploiement de solutions d'attente afin que tous les habitants et professionnels puissent disposer du très haut débit suivant un mix technologique :

- RCube : poursuite des déploiements en fonction des demandes et extension de la dorsale vers les zones en tension
- Solutions satellitaires
- 4G fixe

Cibles : particuliers, entreprises, collectivités ou associations qui souffrent d'un problème d'accès au THD.

Région PAIR 74 : Création de Tiers Lieux

Enveloppe : 5 millions d'euros

Descriptif : Afficher une forte ambition de développement des tiers lieux sur la base du règlement adopté en juin 2020.

Cible : Communes et EPCI

Région PAIR 75 : Structurer une démarche de territoire intelligent et connecté

Enveloppe : 20 millions d'euros

Descriptif : Lancer un programme territoire intelligent d'appui aux collectivités :
- Niveau 1 : épauler les collectivités dans leurs investissements numériques à travers la création d'une boîte à outils numérique ;
- Niveau 2 : lancement d'un appel à projets pour le développement de nouveaux projets d'usages et de services ;
- Niveau 3 : portage en maîtrise d'ouvrage de la réalisation d'une infrastructure régionale de la donnée.

Cibles : Communes et EPCI

Région PAIR 76 : Soutien à des projets numériques d'envergure

Enveloppe : 8 millions d'euros

Descriptif : Soutien à la construction et à l'équipement de bâtiments qui accueillent des projets numériques d'envergure:
- Datacenter de l'Université de Bourgogne (centre de calcul universitaire régional)
- Réadaptic CHU Dijon : construction d'une nouvelle aile du Bâtiment de SSR du CHU de Dijon entièrement connectée
- Crunch lab Building : augmentation des surfaces de ce tiers lieu à disposition du projet territoire d'industrie du Nord Franche Comté.

Cibles : UTBM, CHU, UB et indirectement les patients traité en SSR de toute la région (développement de nouveau protocole de soin), tous les étudiants et chercheurs de l'UB et du CHU, tous les étudiants de l'UTBM et les entreprises qui utilisent le lab (Delfingen, Cristel, GE...)

Région PAIR 84 : Création d'un programme spécifique pour l'appui aux projets de relance et de transformation dans le cadre de la cohésion territoriale régionale

Enveloppe : 6.6 millions d'euros pour les espaces publics / Equipements publics structurants (attractivité/alimentation...)

Descriptif : Soutien à des projets hors règlement d'intervention ou hors contrats de la Direction de l'aménagement du territoire, s'inscrivant dans les objectifs de la Direction / du SRADDET

Cibles : Collectivités
Associations
SEM,
Syndicats mixtes,
Bailleurs sociaux,
Structures coopératives (SCIC, SCOP)
Fondations

Région PAIR 85 : Optimisation des règlements d'intervention / Bouquet d'intervention pour la cohésion territoriale régionale

Enveloppe : 6,95 millions d'euros

Descriptif : Augmentation des plafonds d'aide de certains règlements en matière d'aménagement du territoire
Les règlements concernés :

- RI 30.04 ENVI « Espaces Nouveaux ; Villages Innovants »
- RI 30.03 Fonds d'intervention de proximité (FIP)
- RI 30.09 Habitat Aménagement BFC

Cible : collectivités locales, EPCI, associations, organismes HLM

REACT EU : Numérique (immobilier et réseau)

Enveloppe : 10 M€

Descriptif : Investissements immobiliers et en réseaux (hors ThD) en faveur du déploiement des usages numériques (tiers-lieux, data-center, ...)

Cible : Collectivités, associations, entreprises,...

REACT EU : Numérique (usages)

Enveloppe : 8 M€

Descriptif : Investissement dans le matériel et les usages numériques à destination des acteurs publics et privés

Cible : Collectivités, entreprises, associations, structures médicales, ...

5 - Culture

Etat Relance : Plan cathédrales

Enveloppe : 9.6 millions d'euros

Descriptif :

Assurer une restauration d'ampleur des cathédrales au-delà des moyens pérennes mobilisés chaque année. Cette enveloppe sera dédiée à la restauration et la mise en valeur de la rotonde et de la sacristie de la cathédrale Saint-Bénigne à Dijon, à la restauration intérieure des chapelles de la cathédrale Saint-Cyr à Nevers, à aménagement du trésor de la cathédrale Saint-Lazare à Autun, et à la restauration de la tour Sud de la cathédrale Saint-Étienne à Sens.

Cibles : Dijon, Nevers, Autun, Sens

Etat Relance : Restauration des monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat

Enveloppe : 2 millions d'euros

Descriptif :

Soutenir les investissements réalisés par les propriétaires de monuments historiques n'appartenant pas à l'État. Cette enveloppe sera dédiée aux restaurations des châteaux de Maulnes à Cruzy le Chatel (propriété du conseil départemental 89), de Ray sur Saône (propriété du conseil départemental 70) et de Meauce (propriétaire privé).

Cibles : Cruzy-le-Châtel (89)
Ray-sur-Saône (70)
Saincaize-Meauce (58)

Etat Relance : Autres équipements patrimoniaux (musée, archéologie, archive)

Enveloppe : 3.9 millions d'euros

Descriptif :

Soutenir les investissements dans les institutions patrimoniales qui irriguent le territoire. Investissement ciblé sur les musées bénéficiant de l'appellation « *musées de France* » et les centres de conservation et d'études destinés à conserver les vestiges issus des fouilles archéologiques. En l'espèce, d'une part réaménagement du site de Bibracte par la création d'une salle d'exposition et la reconversion d'une salle en auditorium, d'autre part, l'extension de l'abri des vestiges du cœur urbain de l'oppidum, enfin, création de réserves dans le cadre du projet de musée du Grand Rolin à Autun.

Cibles : Bibracte, Autun

Etat Relance : Soutien aux filières (bibliothèques)

Enveloppe : 9 millions d'euros

Descriptif :

Modernisation des lieux de diffusion du livre et réalisation de grands investissements structurants. Cette enveloppe constitue un premier accompagnement en 2022 du projet de bibliothèque d'agglomération de la Grande bibliothèque de Besançon.

Cibles : Besançon

Etat Relance : Rénovation énergétique des institutions de création

Enveloppe : 0.99 millions d'euros

Descriptif :

Fonds de transition écologique des institutions de création pour financer des investissements de remise aux normes et de performance énergétique ; de rénovation thermique afin de limiter la consommation énergétique et les coûts d'exploitation et de maintenance ; de réalisation de bâtiments dont les qualités constructives et les matériaux leur assurent une forte pérennité ; des projets en relation directe avec l'environnement. Ce nouveau dispositif pourrait être déployé en lien avec la Région.

Cibles : divers porteurs

Région PAIR 14 : Rénovation énergétique des bâtiments culturels

Enveloppe : 2,5 millions d'euros

Descriptif : Création d'un nouveau programme sous forme d'appel à projets, visant à contribuer au financement des travaux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments culturels (isolation, consommation...).

Cibles : divers porteurs

Région PAIR 15 : Travaux de restauration, rénovation et construction au Château de Châteauneuf

Enveloppe : 4 millions d'euros

Descriptif : : Restauration – rénovation – confortement du site du château et construction d'un bâtiment d'accueil de performance énergétique RT202 -40% composé de matériaux biosourcés.

Cette opération comprenant la construction d'un bâtiment à usage d'accueil et bureaux, à très faible empreinte carbone permettra de contribuer à la politique régionale de transition énergétique (niveau de performance énergétique exemplaire visé et utilisation de matériaux biosourcés). Ce nouveau bâtiment favorisera le soutien à la filière du bâtiment et la création d'emplois directs et induits au niveau local (hébergement, restauration,...) en lien avec le développement touristique du site et l'augmentation du nombre de visiteurs sur ce site.

Cible : Sous maîtrise d'ouvrage CRBFC

Région PAIR 90 : Extension du musée de Bibracte EPCC**Enveloppe : 600 000 euros****Descriptif :** Extension du musée de Bibracte - construction d'une salle d'exposition temporaire et d'un auditorium **Cible :** Bibracte EPCC**Région PAIR 91 : Musée du Grand Rolin****Enveloppe : 3,5 millions d'euros****Descriptif :** Rénover et agrandir le Musée Rolin par la restauration et la mise en valeur du patrimoine bâti existant **Cible :** Autun**Région PAIR 92 : Projet "Un cercle immense" de la Saline royale d'Arc-et-Senans****Enveloppe : 500 000 euros****Descriptif :** Ce projet vise notamment à créer un îlot de biodiversité positionnant le site UNESCO de la Saline royale d'Arc et Senans comme un lieu de référence international pour la création de jardins. **Cible :** Arc et Senans**Région PAIR 93 : Collégiale Saint-Lazare Avallon****Enveloppe : 750 000 euros****Descriptif :** Restauration de la collégiale. **Cible :** Avallon**Région PAIR 94 : Restauration temple protestant Montbéliard – Association culturelle de l'Église Protestante Unie****Enveloppe : 600 000 euros****Descriptif :** Restauration intérieure du temple classé monument historique. **Cible :** Montbéliard**Région PAIR 95 : Restauration de la chapelle de Ronchamp****Enveloppe : 440 000 euros****Descriptif :** Restauration de la chapelle classée monument historique et inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco pour l'œuvre de Le Corbusier. **Cible :** Ronchamp

Région PAIR 96 : Restauration du château de Ray-sur-Saône – Département de Haute-Saône

Enveloppe : 700 000 euros

Descriptif : Restauration du château (tranche 2 : restauration des menuiseries et des façades du corps de logis). **Cible :** ReRay-sur-Saône

Région PAIR 97 : Restauration du palais abbatial de Cluny

Enveloppe : 260 000 euros

Descriptif : Restauration des décors extérieurs en albâtre du palais Jacques d'Amboise. **Cible :** Cluny

Région PAIR 98 : Restauration de la Grande Saline de Salins-les-Bains

Enveloppe : 1,4 millions d'euros

Descriptif : Restauration de la galerie souterraine. **Cible :** Salins les bains

Région PAIR 99 : Abbaye Saint-Germain d'Auxerre

Enveloppe : 1,1 millions d'euros

Descriptif : Requalification du patrimoine et du parcours muséal, travaux d'aménagement. **Cible :** Auxerre

Région PAIR 100 : Partenariat avec la Fondation du patrimoine

Enveloppe : 200 000 euros

Descriptif : Développer le partenariat avec la Fondation du patrimoine en faveur du soutien à la restauration du patrimoine non protégé en élargissant les critères **Cible :** communes, associations, propriétaires privés
Entre 50 et 100 bénéficiaires/an

Mesure 101 : Soutien aux aménagements des lieux culturels

Enveloppe : 200 000 euros

Descriptif :

Cible : Divers

- **Soutien aux librairies**

Le dispositif vise particulièrement à :

- acquérir des équipements informatiques ;
- constituer/ racheter du stock afin de contribuer au développement de l'offre culturelle et de sa diversité, et de faciliter l'aide à la transmission ou à la reprise en facilitant le rachat de stock ;
- soutenir les travaux de second œuvre et/ou tout investissement mobilier.

- **Aide à l'aménagement des lieux de diffusion culturelle et aux salles de cinéma.**

Ne sont concernés ici que des aménagements intérieurs de lieux culturels et d'équipements spécifiques : notamment les théâtres et salles de musiques actuelles, les lieux de diffusion communaux et intercommunaux, les structures de diffusion d'art contemporain (une trentaine de structures répertoriées dont 2 FRAC et 4 centres d'art labellisé) et ainsi que les salles de cinéma (modernisation) (une centaine de salle dont près de 60 classées art et essai et des circuits itinérants dynamiques).

6 . Emploi – formation professionnelle

Etat Relance : Parcours qualifiants pour les jeunes et formations sur les compétences numériques en situation professionnelle

Enveloppe : 29.16 millions d'euros

Descriptif :

Cette enveloppe correspond au déploiement du « Plan de relance PRIC Jeunes » dont la convention 2021 adoptée prévoit 3 axes d'intervention :

Cibles :

4166 jeunes supplémentaires formés

Axe 1 : Proposer aux jeunes des formations qualifiantes ou pré-qualifiantes supplémentaires conduisant vers les métiers d'avenir.

En Bourgogne-Franche-Comté, l'État et la Région s'engagent à proposer 4 166 parcours de formation additionnels en 2021, afin d'intensifier la réponse formative vers les métiers stratégiques et d'avenir.

Axe 2 : Assurer une nouvelle priorisation sectorielle des parcours de formation certifiants ou qualifiants des jeunes et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés.

En prévoyant des investissements massifs dans les secteurs et filières stratégiques, le plan de relance impose de requestionner les priorités sectorielles des Pactes régionaux. Les entrées en formation vers les nouvelles priorités sectorielles devront représenter au moins 30 % des parcours de formation certifiants ou qualifiants financés dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences.

Axe 3 : Enrichir le Pacte régional de nouvelles actions.

Ces nouvelles actions visent à prendre en compte l'évolution des besoins des publics demandeurs/chercheurs d'emploi, tester des nouvelles approches et amplifier la logique d'expérimentations.

Etat Relance : Revalorisation de la rémunération des stagiaires - adultes

Enveloppe : 9.2 millions d'euros

Descriptif :

Parce que les stagiaires de la formation professionnelle qui vivent dans une situation de précarité financière sont nombreux, le gouvernement revalorise et simplifie l'accès à la couverture sociale et à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

Cibles :

Stagiaires de la formation professionnelle

En Bourgogne-Franche -Comté, la Région appliquera les textes portant les nouveaux barèmes de rémunération à toutes les personnes rémunérées, ou entrant dans une formation ouvrant droit à la rémunération. L'État s'engage à compenser 100 % des surcroûts de dépenses de la Région Bourgogne-Franche -Comté engendrés par ces nouveaux barèmes.

Etat Relance : création de places supplémentaires en IFAS (métier d'aides-soignants)

Enveloppe : 5.33 millions d'euros

Descriptif :

Les hôpitaux ainsi que les établissements et services médico-sociaux font face à des difficultés de recrutement d'aides-soignants.

Le besoin de former de nouveaux aides-soignants de santé est donc avéré. En complément des mesures salariales de nature à favoriser l'attractivité de ces métiers, le Ségur de la Santé prévoit à cet effet une augmentation de 10 000 places en formation aide-soignante et accompagnant éducatif et social sur le territoire national et ce dès la rentrée 2021.

Des discussions sont en cours avec le Conseil Régional pour définir la cible à atteindre pour notre région en tenant compte des spécificités territoriales par institut de formation.

Cibles :

IFAS

Etat Relance : création de places supplémentaires en IFSI (métier d'infirmières)

Enveloppe : 3.44 millions d'euros

Descriptif :

Les hôpitaux ainsi que les établissements et services médico-sociaux font face à des difficultés de recrutement d'infirmiers.

Le besoin de former de nouveaux infirmiers est donc avéré. En complément des mesures salariales de nature à favoriser l'attractivité de ces métiers, le Ségur de la Santé prévoit à cet effet une augmentation de 6000 places en formation infirmière sur le territoire national et ce dès la rentrée 2021.

Des discussions sont en cours avec le Conseil Régionale pour définir la cible à atteindre pour notre région en tenant compte des spécificités territoriales par institut de formation.

Cibles :

IFSI

Région PAIR 70 : Réhabilitation et extension du pôle alimentaire et restauration du CFA école des métiers Dijon-Métropole

Enveloppe : 8 millions d'euros

Descriptif : Le CFA forme annuellement près de 1 200 apprenti.e.s aux métiers de l'alimentation et de la restauration dans un bâtiment qui n'est plus adapté en termes de volume, ou de respect des normes de sécurité et environnementale.

Cibles : Ensemble des jeunes et des formateurs du CFA concernés par les métiers de l'alimentation et de la restauration. Public accueilli dans le restaurant pédagogique

REACT EU : Formation des demandeurs d'emploi

Enveloppe : 10 M€

Descriptif :

Accentuer la mobilisation du FSE sur les actions de formation professionnelle des demandeurs d'emploi pour améliorer la résilience à la crise de ces publics déjà fragiles.

Cible

Conseil régional

7. Développement économique et économie sociale et solidaire

Etat Relance : PIA 4

Enveloppe : 12.45 millions d'euros

Descriptif : Au titre du PIA 4 régionalisé, 20.8 millions d'euros seront affectés à la Bourgogne-Franche-Comté. Parmi ces crédits, 12.45 millions d'euros seront ventilés sur les années 2021 et 2022.

Cibles : PME innovantes et groupements d'entreprises

Le volet régionalisé, dont les instructions précises sont encore attendues, se déclinera en trois actions

- projets d'innovation: il s'agit de soutenir les projets individuels des PME, ambitieux et innovants
- accompagnement et transformation des filières : il s'agit de soutenir la création d'infrastructures partagées entre industriels, structurantes pour les filières. Les projets doivent démontrer à terme une autonomie financière.
- adaptation et qualification de la main d'œuvre : il s'agit de soutenir la création de formations professionnelles et d'offre d'accompagnement permettant les transformations des entreprises. Les projets peuvent être portés par des consortiums.

Ce dispositif porté à parité, qui prend la suite du PIA3 régionalisé arrivé à terme en 2020, fait de l'innovation un des axes forts en faveur du développement économique régional, passant notamment par l'accélération de la dynamique d'innovation des PME et ETI.

Etat Relance : Fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires

Enveloppe : 30 millions d'euros (estimation)

Descriptif : Doté de 150 millions d'euros en 2020 à l'échelle nationale, et d'un montant qui devrait être du même ordre de grandeur en 2021 et 2022, le fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires vise à financer les projets industriels (créations et extensions de sites, modernisation, nouveaux équipements, etc.) les plus structurants pour les territoires et pouvant démarrer l'investissement entre 6 mois et un an.

Cibles : Entreprises (prioritairement PME et ETI industrielles)

L'attribution des aides est réalisée sur la base d'une codécision de la préfecture de région et du Conseil Régional.

En 2020, 25 millions d'euros de subventions ont ainsi été attribuées aux entreprises régionales. Une partie de l'enveloppe prévue en 2021 et 2022 sera également attribuée à des entreprises de Bourgogne-Franche-Comté.

Sans engagement, une anticipation de 30 millions d'euros pour 2021 et 2022 cumulés peut être formulée.

L'ensemble des projets candidats à ce fonds de soutien font l'objet d'une analyse commune par la préfecture et la Région. Une partie d'entre eux sont réorientés sur d'autres dispositifs du plan de relance de l'Etat ; une autre est prise en charge dans le cadre du plan d'accélération de la Région ou de ses crédits de droit commun.

Région PAIR 49 : Fonds de relocalisation et de transition vers une économie décarbonée (FRTED)

Enveloppe : 20 millions d'euros

Description : Ce fonds servira à financer les demandes des entreprises et groupes pour financer des investissements massifs destinés à consolider la relance. La région va privilégier les investissements destinés à consolider la relocalisation de notre économie et sa transition écologique vers une économie décarbonée.

Cible : Groupes, ETI et PME qui relocalisent (offensif ou défensif) ou portent des projets de décarbonation de l'économie.

Région PAIR 50 : Augmenter les participations de la Région dans les outils d'immobilier d'entreprise (SEM et Batifranc) pour accompagner la relance

Enveloppe : 5 millions d'euros

Descriptif : Intervenir au capital des SEM, notamment dans l'objectif de :

- Renforcer la capacité d'intervention des SEM pour leur permettre de faciliter les projets d'investissement des entreprises.
- Renforcer la capacité des SEM à intervenir sur les friches.

Cible : SEM et entreprises accompagnées par les SEM

Région PAIR 51 : Outils Haut de bilan (Capital risque)

Enveloppe : 3 millions d'euros

Descriptif :

- Compléter la part publique le fonds Défis 3 (5 millions d'euros) sous réserve de la possibilité juridique de monter à 70 % et de l'accord de BPI ;
- Financer CIBFC pour apporter des contreparties privées aux fonds sous réserve de la maîtrise de la gouvernance de la société ;
- Financer BFC Garantie pour garantir les financements privés destinés accompagner le développement des PME dont trésorerie et quasi fonds propres ;
- Financer la Société de développement de l'horlogerie (outil de capital-risque dédié à ce secteur).

Cible : Entreprises consolidées en haut de bilan

Région PAIR 52 : Fonds d'investissement « Filières agroalimentaires de Bourgogne-Franche-Comté »

Enveloppe : 3.5 millions d'euros

Descriptif : Créer un fonds d'investissement ayant pour vocation d'investir dans les entreprises-clés des filières agroalimentaires de Bourgogne-Franche-Comté afin :

1. De maintenir les centres de décision en région BFC ;
2. De préserver la structuration des filières en évitant la prédation par des acteurs ayant d'autres intérêts ;
3. D'investir dans une logique de moyen-long terme (« capital patient ») et de constitution de tour de table avec les acteurs régionaux

Cible : Société de capital-risque créée – bénéficiaires indirects : entreprises et agriculteurs des filières agricoles et agroalimentaires de Bourgogne-Franche-Comté

Région PAIR 55 : Fonds régional de soutien pour les investissements économiques de proximité

Enveloppe : 10 millions d'euros

Descriptif : ce fonds servira à financer les investissements majeurs des TPE et PME de l'économie de proximité (c'est-à-dire avec un marché local) par des aides comprises entre 10 000 et 100 000 euros et se positionne de manière complémentaire au fonds délégué aux EPCI.

Cibles : -TPE et PME ayant un marché local (économie de proximité) jusqu'à 50 salariés
- Programme d'investissement de 75 000 à 400 000 euros
Nombre prévisionnel de bénéficiaires : 250

Région PAIR 57 : Fonds territorial pour l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Enveloppe : 6 millions d'euros

Descriptif : Sur le modèle de ce qui a été réalisé sur le fonds territorial des territoires, déléguer aux EPCI :

- l'octroi d'aides à l'investissement mobilier des entreprises de l'ESS (entreprises, associations, coopératives...) par convention de délégation d'octroi.
- et la prise de participation dans des SCIC locales.

Cibles : Entreprises de l'ESS et SCIC

Région PAIR 64 : Accompagnement du tourisme social

Enveloppe : 4 millions d'euros

Descriptif : Il s'agit de soutenir les investissements de mise aux normes (accessibilité, sécurité) et à la transition énergétique (rénovation thermique, chauffage) des centres et villages de vacances avec l'évolution du dispositif d'aide spécifique.

Cibles : porteurs de projets publics et privés. 30 bénéficiaires environ

Région PAIR 65 : Accompagnement de l'hébergement et des structures touristiques

Enveloppe : 8 millions d'euros

Descriptif : Création d'un fonds d'investissement immobilier touristique (Foncière hôtelière régionale) qui a pour objectif de faciliter la réalisation de projets d'hébergements touristiques et leur mise en exploitation sur l'ensemble du territoire régional, en gérant le risque grâce à une taille critique.

Cibles : porteurs de projets privés. 10 bénéficiaires environ.

Région PAIR 66 : Accompagnement de l'hébergement et des structures touristiques

Enveloppe : 8 millions d'euros

Descriptif : Appel à émergence de projets pour un tourisme durable afin de soutenir financièrement un ou plusieurs projets touristiques innovants d'ampleur. Ces projets touristiques devront permettre d'imaginer le tourisme de demain et de répondre aux attentes des touristes ainsi que des habitants en matière de développement durable et de respect de l'environnement.

Cibles : porteurs de projets publics et privés. 4 bénéficiaires.

Région PAIR 67 : Accompagnement de l'hébergement et des structures touristiques

Enveloppe : 3 millions d'euros

Descriptif : Appel à projets grands équipements structurants pour favoriser la rénovation et la création de nouveaux équipements touristiques et la création de nouvelles activités en lien avec les filières d'excellence touristiques de la Région

Cibles : porteurs de projets publics et privés. 10 bénéficiaires.

REACT EU : Prêt rebond

Enveloppe : 20 M€

Descriptif :
Ingénierie financière - Mise en œuvre par BPI
Ré-abondement du dispositif « prêt rebond » mise en œuvre début 2020 dans le cadre des mesures d'urgence en réponse à la crise.
L'objectif est de renforcer la structure financière des entreprises pour leur permettre d'affronter les conséquences économiques de la crise.

Cible
Entreprises PME

REACT EU : Fonds de prêt innovation

Enveloppe : 5 M€

Descriptif :

Ingénierie financière - Mise en œuvre par BPI

Fonds de prêt innovation pour des projets allant de l'innovation jusqu'à l'industrialisation de ces nouveaux process/procédés/services.

Cible

Entreprises

REACT EU : Garantie PME

Enveloppe : 5 M€

Descriptif :

Ingénierie financière - Mise en œuvre par BPI

Financements à destination des entreprises et en complément de l'offre déjà existante. Ciblage sur création-amorçage-retournement dans les secteurs à risque.

Cible

Entreprises

REACT EU : Soutien au fonctionnement et à l'investissement des TPE-PME

Enveloppe : 20 M€

Descriptif :

- Accompagnement d'un dispositif de soutien aux frais de fonctionnement des TPE-PME les plus touchées par la crise (fermeture administrative ou baisse importante de chiffre d'affaire)
- Soutenir les projets d'investissements des PME, y compris en matière d'immobilier d'entreprise

Cible

TPE-PME

8. Santé

Etat Relance : Ségur de la santé / dépendances – investissement public (dont rénovation thermique)

Enveloppe : 91.16 millions d'euros

Descriptif :

En lien avec le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, l'objectif est de soutenir les projets hospitaliers prioritaires de la région et de favoriser la transformation du système de santé à travers la modernisation du parc immobilier tout en prenant en compte le facteur énergétique. Les dossiers retenus devront être porteurs d'une forte plus-value et concourir à la réduction des inégalités d'accès aux soins. Ils concerneront également l'investissement courant afin d'améliorer la qualité des soins et la qualité de vie au travail des personnels.

Cibles :

Etablissements
sanitaires

Région PAIR 88 : Maisons de santé publique

Enveloppe : 1 million d'euros

Descriptif :

Evolution du règlement existant RI 30.12 : soutien à la coordination en santé en proximité des territoires :

- modification des aides régionales pour les maisons de santé et centres de santé polyvalents, à travers le doublement des plafonds compris entre 75 000 et 200 000 euros.
- modification des aides régionales pour les bâtiments sur autres formes d'équipes de soins primaires : doublement des plafonds compris entre 25 000 et 75 000 euros.

Cible :

Collectivités
locales

Région PAIR 89 : Accélérer le développement de la e-santé et de la télémédecine sur l'ensemble du territoire régional

Enveloppe : 4 millions d'euros

Descriptif : La mesure s'articule autour des actions suivantes :

- Mettre en place de nouveaux services numériques autour de la construction de programmes pilote et novateur
- Développer et renforcer des compétences autour de l'Intelligence Artificielle (IA) dans le domaine de la e-santé.
- Accompagner le suivi des patients de la CODID-19 dans le cadre de développement d'applications numériques
- Renforcer la souveraineté des SI de santé sur le territoire régional
- Créer un maillage régional de tous les équipements de télémédecine afin d'assurer une traçabilité des données et améliorer le diagnostic patient.

Cibles : l'ARS, les

établissements publics
de santé (GCS,
EPHAD,..)

REACT EU : Santé - immobilier

Enveloppe : 17 M€

Descriptif :

Soutenir les projets relatifs à des bâtiments de santé afin d'améliorer et de moderniser l'infrastructure du service de santé régional

Cible

Etablissements de santé

REACT EU : Santé - équipements

Enveloppe : 15 M€

Descriptif :

Dans la continuité des mesures d'urgence déployées en 2020
Soutenir l'achat de matériels spécifiques et de gros équipements structurants portés par structures hospitalières du territoire

Cible

Etablissements de santé

9. Sports

Etat Relance : Modernisation du CREPS de Dijon

Enveloppe : 5 millions d'euros

Descriptif :

L'Etat soutient via le CPER, à hauteur de 5 M€, les opérations d'investissement du CREPS pour contribuer au développement des équipements en faveur du haut niveau sportif dans la région.

Cibles :

CREPS

Etat Relance : soutien équipements sportifs

Enveloppe : dans le cadre de l'enveloppe ANS de 50 M€, l'Etat, au titre des futurs appels à projets s'inscrivant dans les critères de ce dispositif, pourrait financer des opérations pour le compte de la région BFC à hauteur de 2,5 M €.

Descriptif :

Les équipements sportifs sont éligibles à deux enveloppes

- L'enveloppe du plan de relance de l'Etat dans son volet « rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales » permet le financement d'équipements sportifs s'inscrivant dans cet objet. (Gymnases, piscines, salles spécialisées...)

A cet effet, il est proposé de soutenir un ensemble d'opérations non engagées mais suffisamment avancées pour y être éligibles dans un délai rapide (voir annexe détaillée)

- Les crédits de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pourront être également être mobilisés en 2021 et 2022 dans le cadre de l'enveloppe de 50 millions d'euros sur 2 ans pour la rénovation thermique d'équipements structurants. Ces opérations devront s'inscrire dans les appels à projets de l'ANS.

Cibles :

Collectivités territoriales ou leur groupement

Région PAIR 72 : Modernisation du CREPS de Dijon

Enveloppe : 6 millions d'euros

Descriptif :

Le programme « objectif JO 2024 » en cours est une opération d'un cout total de 9,4 M€TDC au sein de laquelle le marché de maîtrise d'œuvre sera attribué sur la base d'un concours d'architecture avec une enveloppe financière prévisionnelle de 6,1 M€HT décomposée comme suit :

- Construction du C2PA (centre de performance et de préparation athlétique) qui fait l'objet du concours: 3 M€ HT
- Construction d'annexes adossées au gymnase Jacob et au gymnase d'agrès (vestiaires, douches et stockages du matériel) : 0.7 M€HT
- Travaux de rénovation (hébergement, cuisine, interventions diverses) : 2.7 M € HT

S'ajoute à ce marché le projet de halle simple. Le budget total sera de 11 M€ pour faire face aux objectifs identifiés dans le schéma directeur.

Cibles :

CREPS
Plus d'une vingtaine d'entreprises concernées, en fonction du nombre de lots

Région PAIR 102 : Plan piscines

Enveloppe : 3 millions d'euros

Descriptif : Ce « plan piscines » se focalisera sur la rénovation thermique/énergétique et/ou l'augmentation de la capacité sportive des piscines situées sur l'ensemble du territoire, répondant à un double enjeu de pratique sportive mais également sociétal tant la natation est un savoir de base qui doit être accessible à tous

Cible :
collectivités
territoriales et
organismes
propriétaires

10. Agriculture et alimentation

Etat Relance : Plan de modernisation des abattoirs

Enveloppe : 6.3 millions d'euros (estimation)

Descriptif :

Améliorer la protection des animaux, la santé et la sécurité au travail et le respect des réglementations sanitaire et environnementale ; renforcer la compétitivité des filières et participer au maintien de l'emploi.

Cibles :

Entreprises
quelque que
soit leur taille et
forme juridique
y compris les
exploitants
d'abattoirs
publics

Etat Relance : Elevages

Enveloppe : 7 à 9 millions d'euros (estimation)

Descriptif :

Améliorer les conditions d'élevage pour mieux prévenir l'introduction de maladies animales et renforcer le bien-être animal

Cibles :

Exploitants
d'élevages ;
exploitations
des lycées
agricoles

Etat Relance : Plantation des haies

Enveloppe : 3.1 millions d'euros

Descriptif :

Soutenir la plantation ou la reconstitution des haies bocagères et le développement de l'agroforesterie intra-parcellaire afin de favoriser la biodiversité dans les espaces agricoles et lutter contre l'érosion des sols ; améliorer l'infiltration de l'eau dans les sols

Cibles :

Agriculteurs et
groupements
d'agriculteurs ;
collectivités et
groupements de
collectivités
territoriales ;
associations loi
1901 ; lycées
agricoles.

Etat Relance : Projets alimentaires territoriaux

Enveloppe : 4.31 millions d'euros

Descriptif :

Soutenir le développement des PAT pour faire des territoires des moteurs de la relocalisation de l'agriculteur et d'une alimentation saine, sûre, et locale, en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les consommateurs et tous les autres acteurs de l'alimentation ; en développant les circuits courts et le recours aux produits locaux.

Cibles :

Porteurs de PAT labellisés ou en cours de labellisation et / ou partenaires associés aux PAT (collectivités, parcs régionaux, entreprises).

Etat Relance : Jardins partagés

Enveloppe : non définie

Descriptif :

Soutenir la création ou le développement de jardins partagés ou collectifs, à visée non commerciale, situés dans les zones urbaines ou périurbaines, avec une réelle plus-value environnementale et sociale permettant également la végétalisation urbaine.

Cibles :

Collectivités territoriales, associations et bailleurs sociaux (privés ou publics)

Etat Relance : Alimentation locale et solidaire

Enveloppe : non définie

Descriptif :

Soutenir le développement de projets locaux permettant l'accès aux populations en particulier isolées ou modestes à des produits frais et de qualité

Cibles :

Associations, producteurs, entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire, réseaux d'épiceries de produits non transformés

Etat Relance : Communication sur les métiers de l'agriculture, agroalimentaire et de la forêt

Enveloppe : 0.11 million d'euros

Descriptif :

Une campagne de communication régionale sera lancée afin de renforcer l'attractivité des métiers dans l'opinion publique, et ciblée sur les spécificités de la région BFC

Cibles :

public ; potentiels futurs professionnels (jeunes diplômés à la recherche d'emploi ; personnes en reconversion ; collégiens et leurs parents ; lycéens ; demandeurs d'emploi disponibles pour occuper des emplois non pourvus nécessitant peu ou pas de formation

Etat Relance : Accueil des animaux abandonnés en fin de vie

Enveloppe : non définie

Descriptif :

Améliorer l'accueil des animaux abandonnés ou en fin de vie dans les refuges ; et aider les plus démunis à soigner leurs animaux en soutenant la médecine vétérinaire solidaire.

Cibles :

Associations ayant plus d'un an d'existence ; associations départementales vétérinaires

Etat Relance : Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques

Enveloppe : non définie

Descriptif :

Améliorer la résilience des agriculteurs face aux aléas climatiques dont la fréquence augmente (gel, grêle,..) en les accompagnant à l'acquisition d'équipements en complément des mesures agronomiques (variétés résistantes à la sécheresse, itinéraires techniques adaptés).

Cibles :

. Exploitations agricoles (y compris GAEC, EARL, SCEA, GIEE) et leurs regroupements
Exploitations des lycées agricoles

Région PAIR 56 : Soutien à la commercialisation en vente directe des productions régionales (création RI)

Enveloppe : 1.5 million d'euros

Descriptif : Soutien aux investissements mobiliers et immobiliers visant à développer la commercialisation en vente directe : magasins de producteurs, stockage avant la vente directe, acquisition d'équipements logistiques, de conditionnement ou visant à développer les services au consommateur

Cibles :

- Collectifs d'agriculteurs
- Collectivités
- Associations
- Coopératives
- Chambres consulaires
- Entreprises ESS (dont SCIC et SCOP)

Région PAIR 39 : Accès de l'agriculture aux ressources en eau

Enveloppe : 1 million d'euros

Descriptif : RI en cours de validité. Soutenir les investissements dans l'adaptation au changement climatique, à la suite des récents épisodes de sécheresse (2018 à 2020), et notamment le stockage des eaux pluviales issues des toitures des bâtiments agricoles pour l'abreuvement des animaux.

Cible : exploitants agricoles

Région PAIR 40 : Généralisation du soutien aux investissements de protection contre le gel en viticulture

Enveloppe : 1 million d'euros

Descriptif : Soutenir les investissements liés à la protection du vignoble en BFC contre le gel dans les zones où le risque gélif est amené à croître en lien avec le changement climatique (Chablisien, Châtillonnais, Nièvre et Jura).

Cible : viticulteurs de BFC (80 à 100).

Région PAIR 41 : Aide au raccordement de panneaux photovoltaïques sur toitures de bâtiments agricoles

Enveloppe : 1 million d'euros

Descriptif : Aide aux agriculteurs mettant en œuvre un programme d'installation de panneaux PV sur les toitures des bâtiments de leurs exploitations lorsque l'équilibre économique du projet est freiné par un coût de raccordement proportionnellement trop conséquent.

Cible : Uniquement les agriculteurs concernés par un coût de raccordement sensiblement supérieur à la moyenne régionale (10 à 12 000 €)

Région PAIR 42 : Développement des systèmes agroforestiers

Enveloppe : 500 000 euros

Descriptif : Soutenir la première installation de parcelles agroforestières : plantations d'arbres d'espèces forestières exploités notamment pour leur bois, sur des parcelles utilisées à des fins agricoles.

Les projets seront sélectionnés sur la base de critères économiques et environnementaux.

Cible : Type de bénéficiaires :

- Personnes physiques et morales exerçant une activité agricole ;
- Propriétaires des parcelles agricoles faisant l'objet d'un bail agricole.

Nombre potentiel de bénéficiaires : entre 20 et 100.

Mesure 43 : Renforcement du PCAE

Enveloppe : 1.5 millions d'euros

Descriptif : Soutenir les investissements liés à la modernisation des exploitations d'élevage, à l'agriculture durable et à l'adaptation au changement climatique dans les PCAE de Bourgogne et de Franche-Comté.

Cible : exploitants agricoles (300-400)

11. Filière forêt / bois

Etat Relance : Plan de renouvellement des forêts françaises et de soutien à la filière bois – renouvellement forestier

Enveloppe : non définie

Descriptif :

Adapter les forêts et les écosystèmes forestiers au contexte du changement climatique et amplifier leur rôle de puits de Carbone ; Reconstituer les forêts touchées par la crise des scolytes ; Améliorer les peuplements forestiers pauvres

Cibles :

ONF (forêts domaniales)
Communes forestières
Propriétaires forestiers privés

Etat Relance : Plan de renouvellement des forêts françaises et de soutien à la filière bois – filière graines et plants

Enveloppe : non définie

Descriptif :

Soutenir la filière graines et plants pour améliorer ses capacités de production pour approvisionner les chantiers de plantation (modernisation, adaptation et équipements) ; Installer de nouveaux vergers à graines afin de préparer et assurer la qualité et la quantité de la ressource future en graines

Cibles :

ONF
Pépiniéristes forestiers
Reboiseurs

Etat Relance : Plan de renouvellement des forêts françaises et de soutien à la filière bois – soutien à la filière bois

Enveloppe : non définie

Descriptif :

Aider le développement des industries de transformation du bois et accroître leur compétitivité ; Moderniser la première et seconde transformation du bois Valoriser le bois issu des forêts françaises et limiter le déficit commercial de la filière bois ; Soutenir le développement du bois d'oeuvre et de la construction bois

Cibles :

PME et ETI de la filière bois : 1ère et 2ème transformation du bois

Etat Relance : Plan de renouvellement des forêts françaises et de soutien à la filière bois – Cartographie à haute densité des zones à enjeux forestiers

Enveloppe : non définie

Descriptif :

Acquérir une connaissance très fine des peuplements forestiers et de leur maturité
Prévenir les risques (incendie, érosion, glissement de terrain, etc.)
Améliorer la desserte (connaissance fine du chevelu de la desserte et des zones à desservir).
Moderniser le métier de forestier

Cibles :

Acteurs de la filière bois, chercheurs

Région PAIR 44 : Soutien aux plates-formes de stockage de bois scolytés

Enveloppe : 1 million d'euros

Descriptif : La filière forêt-bois est confrontée à des crises climatiques et sanitaires (tempêtes, sécheresses, dépérissements) qui à chaque fois génèrent un afflux de bois supérieur à ce que le marché peut absorber. La solution est alors de stocker les bois sur des plateformes arrosées pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, jusqu'au moment où le marché ne sera plus saturé. Une stratégie régionale en ce sens a été lancée début 2020 et des projets commencent d'émerger.

Cibles : Propriétaires exploitants de plates-formes souvent scieries ou ETF (entreprises). Parfois collectivités

Région PAIR 45 : Aide à la construction bois exemplaire dans les bâtiments notamment publics

Enveloppe : 5 millions d'euros

Descriptif : Soutien financier aux projets d'intégration du bois local dans la construction exemplaires par les procédés constructifs retenus et/ou leur intégration paysagère et/ou la prise en compte des filières bois locales. Appui spécifique aux bâtiments démonstrateurs ou emblématiques pour un territoire (PNR, Maison de l'agroforesterie ...).

Cible : Essentiellement collectivités : Passer d'un programme resté « confidentiel » à une véritable politique.

Région PAIR 46 : Démonstration et promotion de la faisabilité d'une gestion forestière multifonctionnelle – volet acquisition

Enveloppe : 4 millions d'euros

Descriptif : Dans le cadre d'une politique nouvelle visant à la promotion et l'accompagnement des propriétaires et gestionnaires souhaitant engager une gestion forestière totalement multifonctionnelle équilibrée et appelant la mise en place de plusieurs dispositifs nouveaux : Acquisition directe de forêts par la Région (ou par un groupement forestier dédié à créer) pour servir d'outils de démonstration.

Cible : Région

12. Education

Etat Relance : Ressources pédagogiques numériques

Enveloppe : 0.75 millions d'euros

Descriptif :

Dans le prolongement des Etats généraux du numérique en région, l'objectif est de co-construire un plan de lutte contre ces fractures d'ores et déjà identifiées. Il s'agit notamment de créer des e-services pour permettre la continuité territoriale, sociale, tout comme la continuité des parcours de formation et des parcours professionnels, et de travailler, en particulier, sur l'inclusion par le numérique (accessibilité numérique par le sous-titrage automatisés avec intelligence artificielle des contenus vidéos, par la transcription automatisée des discours humains, par l'oralisation automatisée des articles sur des sites web...).

La mise en œuvre d'une démarche d'ouverture et de partage des données publiques sur le numérique pour l'éducation pour développer les échanges de données entre EN/Région/CD et les démarches de datavisualisation, est aussi à rechercher.

Il convient également de rendre plus encore possible les enregistrements nécessaires à des contenus d'enseignement, avec la mise à disposition d'appareils d'enregistrement dans les établissements scolaires et universitaires (MUE, INSPE, GRETA ...), pour créer davantage de ressources numériques. Enfin, en visant les réseaux d'éducation en zone à risque d'échec scolaire, il pourrait être pertinent de créer de nouvelles habitudes culturelles en lecture sur liseuses.

Cibles :

Elèves de la région académique BFC

Région PAIR 77 : Plan d'équipement numérique individuel pour les lycéens boursiers (2^{nde} et 1^{ère} année CAP)

Enveloppe : 2.2 millions d'euros sur financement régional

Descriptif : L'instauration d'un enseignement distanciel pendant le confinement a mis en lumière un risque de fracture numérique.

La mesure vise à faire bénéficier les élèves d'ordinateurs portables individuels « à prix coûtant », avec une prise en charge financière partielle de la Région pour les élèves boursiers

Cible : environ 7 000 élèves boursiers des établissements publics et privés entrant en seconde générale, technologique ou professionnelle ou en première année de CAP (. 5 600 élèves environ pour les seuls lycées publics)

Région PAIR 78 : Acquisition d'équipements numériques pour l'enseignement des formations sanitaires et sociales

Enveloppe : 500 000 euros

Descriptif : Accompagner les instituts de formations dans l'acquisition d'équipements numériques très innovants permettant de répondre aux pédagogies à distance désormais indispensables.

Cibles : CHU de Besançon et de Dijon, universités de Bourgogne et de Franche-Comté. IRTS et IRTESS

Région PAIR 79 : Acquisition d'équipements informatiques par les CFA

Enveloppe : 1 million d'euros

Descriptif : Dans le cadre de la nouvelle gouvernance de l'apprentissage, les équipements amortissables en moins de 3 ans ne relèvent plus de la responsabilité de la Région. Or la crise sanitaire a engendré des besoins en équipements informatiques auxquels les CFA ne peuvent faire face.

Cible : Apprentis, CFA

Région PAIR 80 : Acquisition de casques de réalité virtuelle de présentation des métiers et d'équipements de simulation

Enveloppe : 600 000 euros

Descriptif :

Mise à disposition d'équipements mutualisés à destination des établissements (casques de réalité virtuelle de présentation des métiers - simulateur de gestes professionnels ...) permettant d'offrir un service délocalisé alternatif à l'organisation des forums de présentation des métiers rendus incertains par la crise sanitaire

Cibles : Ensemble des jeunes scolarisés, apprentis, étudiants relevant de la compétence de la Région sur l'information sur les métiers conformément à la loi du 5 septembre 2018.

Région PAIR 81 : Appel à projets "Equipements pédagogiques et numériques 2021" – Enseignement supérieur

Enveloppe : 800 000 euros

Descriptif : Doublement de l'enveloppe de l'appel à projets de la Région « Equipements pédagogiques et numériques », avec notamment un volet ciblant particulièrement l'adaptation des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche aux conditions d'enseignement à distance.

Cible : Etablissements
ESR

REACT EU : Equipements informatiques lycéens boursiers

Enveloppe : 6 M€

Descriptif :

Acquisition d'ordinateurs pour les lycéens boursiers de seconde de Bourgogne-Franche-Comté pour faciliter l'accès à l'enseignement à distance et aux nouvelles modalités pédagogiques, pour les rentrées 2021 et 2022

Cible

Conseil Régional

Région PAIR 8 : Dotation exceptionnelle pour les réparations courantes du propriétaire (RCP) à finalité énergétique dans les lycées publics

Enveloppe : 10 millions d'euros

Descriptif : Attribution d'une dotation exceptionnelle à l'ensemble des EPLE et au CREPS, dédiée aux réparations courantes du propriétaire, visant à améliorer les performances énergétiques des bâtiments et à réduire les coûts de fonctionnement liés aux dépenses énergétiques (éclairage, chauffage, isolation,...)

Cibles :

Lycée,
CREPS

Région PAIR 9 : Appel à projets Lycées favorisant la sobriété (eau et énergie) et les déplacements doux dans les lycées publics.

Enveloppe : 10 millions d'euros

Descriptif : Appels à projets auprès des lycées et du CREPS pour des dossiers de demandes de subventions visant :

- L'installation de matériel pour diminuer les consommations de chauffage et d'eau.
- le déplacement des élèves en rendant attractif les modes de déplacement doux tel que le vélo

Cibles :

Lycées,
CREPS

Région PAIR 10 : Renforcement des investissements à finalité énergétique dans les lycées privés sous contrat d'association et aux établissements d'enseignement privé agricole

Enveloppe : 2 millions d'euros

Descriptif : Enveloppe supplémentaire de 2 millions d'euros pour encourager les établissements privés à aller plus loin et plus vite dans les travaux de rénovation énergétique (tels que isolation, changement de système de production de chauffage, réfection de réseau).

Cibles : 75 lycées privés EN (37) et agricoles (38).

Région PAIR 16 : Equipement des plateformes Praxibat/Qualit ENR dans les Lycées

Enveloppe : 700 000 euros

Descriptif : Le Réseau de plateformes Praxibat Qualit'ENR dans les lycées répond aux besoins de supports techniques de formation initiale et professionnelle. Ce réseau doit être complété par des équipements Qualit ENR.

Cibles : Public fréquentant les plateaux techniques : professionnels du bâtiment, artisans, salariés, maître d'œuvre, demandeurs d'emploi (en particulier dans le cadre du marché BTP de la Région BFC), salariés en reconversion professionnelle, agents de collectivité, élèves et apprentis en formation initiale

Région sectoriel : Investissement dans les lycées

Enveloppe : 24 millions d'euros

Descriptif :

La Région a la charge de la gestion patrimoniale et en particulier des lycées publics locaux d'enseignement (EPL), des établissements d'éducation spécialisée (EREA), des lycées d'enseignement agricole (EPLFPA).

À ce titre, elle en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, ainsi que l'équipement et le fonctionnement.

Ces investissements massifs dans les lycées doivent les rendre modernes, connectés, économes en énergie, accessibles et plus ouverts sur leur environnement. La stratégie d'investissement s'appuie sur des critères tels que les économies d'énergie, l'accessibilité, la fonctionnalité et la sécurité

L'accord de relance sera contributif de ces investissements à hauteur de 24 M€ sur le budget régional, complété par 24 M€ de l'Etat au titre de la garantie des capacités financières des régions actées dans l'accord de partenariat national Etat/régions du 28/09/2020 (cf mesure miroir ci-dessous)

Cible : lycées

Etat : Investissement dans les lycées

Enveloppe : 24 millions d'euros

Descriptif :

La Région a la charge de la gestion patrimoniale et en particulier des lycées publics locaux d'enseignement (EPL), des établissements d'éducation spécialisée (ESEA), des lycées d'enseignement agricole (LEA).

À ce titre, elle en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, ainsi que l'équipement et le fonctionnement.

Ces investissements massifs dans les lycées doivent les rendre modernes, connectés, économes en énergie, accessibles et plus ouverts sur leur environnement. La stratégie d'investissement s'appuie sur des critères tels que les économies d'énergie, l'accessibilité, la fonctionnalité et la sécurité

L'accord de relance sera contributif de ces investissements à hauteur de 24 M€ de l'Etat en complément du budget régional, au titre de garantie des capacités financières des régions actées dans l'accord de partenariat national Etat/régions du 28/09/2020 (cf mesure miroir ci-dessus)

Cible : lycées

Annexe 2 – Synthèse du contenu opérationnel de l'accord de relance

Nom de la mesure	Porteur	Budget
Thématique Enseignement Supérieur : 32.65 M€		
Rénovation thermique des bâtiments d'enseignement supérieur recherche	Etat	10.68 millions d'euros
Rénovation énergétique du campus de Besançon	Région	10.35 millions d'euros
Rénovation énergétique du campus de Dijon	Région	4.82 millions d'euros
Rénovation énergétique du pôle Nord Franche-Comté	Région	4.60 millions d'euros
Rénovation de résidences étudiantes à Besançon, Cluny et Dijon	Région	1.20 million d'euros
Aménagement des campus territoriaux de l'Université de Bourgogne	Région	1 million d'euros
Thématique Transition écologique : 251.68 M€		
Rénovation thermique des bâtiments publics	Etat	60.79 millions d'euros
Recyclage du foncier urbain ou industriel	Etat	7.40 millions d'euros
Décarbonation de l'industrie	Etat	Non défini
Hydrogène	Etat	Non défini
Economie circulaire	Etat	10.90 millions d'euros
Modernisation des infrastructures d'eau et d'assainissement	Etat	17 millions d'euros
Restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et humide	Etat	Non défini
Restauration et protection de la biodiversité dans les aires protégées	Etat	2.06 millions d'euros
Programme de restauration des continuités écologiques dégradées et des sites remarquables en matière de biodiversité	Etat	1 million d'euros
Aides aux particuliers réalisant une rénovation BBC de leur maison dans le cadre du service public régional Effilogis	Région	2.50 millions d'euros
Caisse d'avance pour les particuliers	Région	4 millions d'euros
Bonification des aides Effilogis aux bailleurs sociaux	Région	3 millions d'euros
Augmenter les plafonds des aides Effilogis aux collectivités et associations	Région	3 millions d'euros
Aides Effilogis sur les projets significatifs	Région	4 millions d'euros
Aides Effilogis sur les établissements à vocation sanitaire et sociale	Région	3 millions d'euros
Bonification des aides Effilogis sur la gestion de l'eau, la végétalisation et la biodiversité	Région	1 million d'euros
Recapitalisation des SEM énergies renouvelables	Région	3 millions d'euros
Abondement d'un Fonds régional de transition énergétique dédié aux énergies renouvelables	Région	7 millions d'euros
Financer la reconversion de friches industrielles pour la production photovoltaïque au sol	Région	2 millions d'euros
Déploiement de l'énergie solaire	Région	20 millions d'euros
Production d'énergie renouvelable par générateurs photovoltaïques sur deux bâtiments administratifs du Conseil régional à Dijon.	Région	480 000 euros
Acquisition de trois rames TER Régiolis à quatre caisses hybrides hydrogène / électrique	Région	51.9 millions d'euros

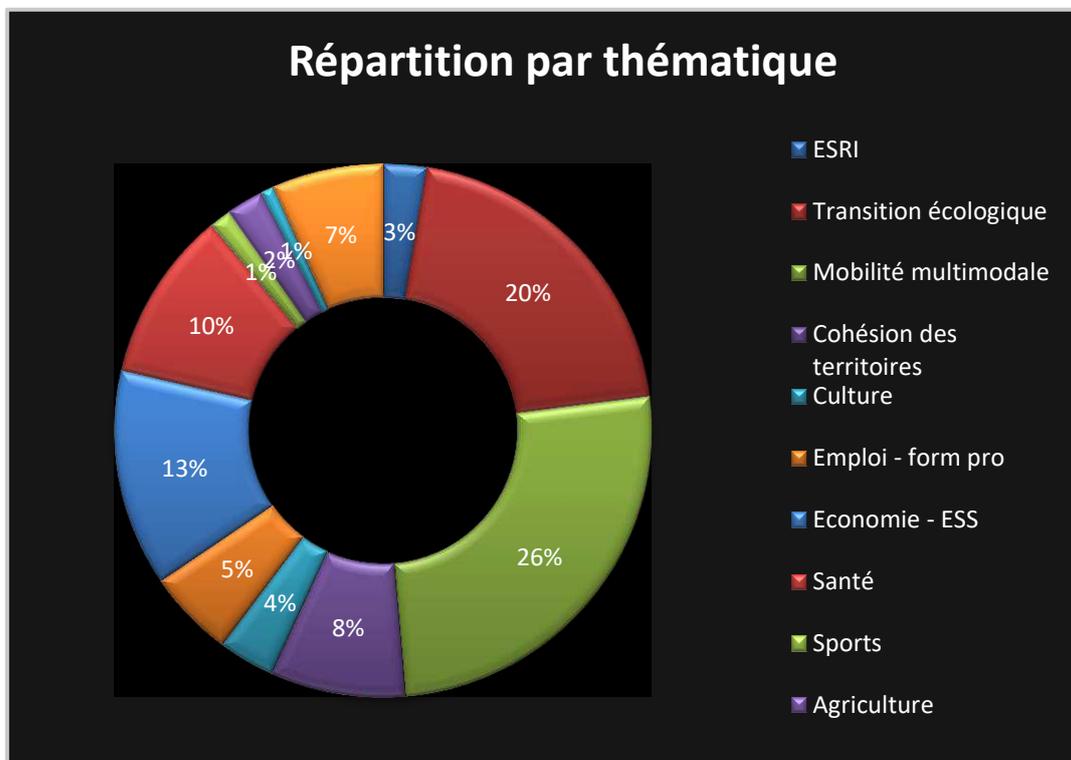
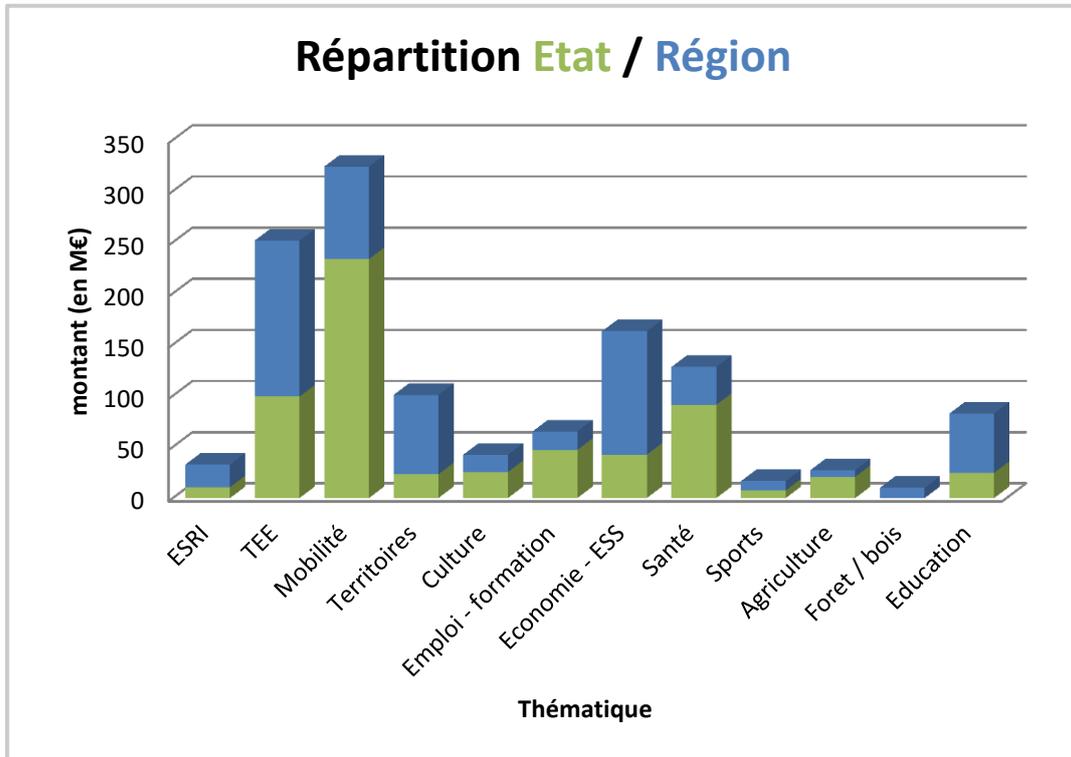
Renaturation et lutte contre les effets du changement climatique	Région	2.50 millions d'euros
Accélération des programmes d'intervention dans les Réserves naturelles régionales	Région	1 million d'euros
Réhabilitation du bâtiment du siège administratif du Conservatoire d'espace naturel Bourgogne	Région	400 000 euros
Programme de gestion et de restauration des sites de conservation et de trame écologique	Région	2 millions d'euros
Accélérateur à projet économie circulaire / déchets spécial plan d'accélération (révision et accélération de programme)	Région	9 millions d'euros
Généralisation du tri à la source des biodéchets	Région	1 million d'euros
Adaptation au changement climatique / eau	Région	10 millions d'euros
Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)	Région	1.50 millions d'euros
Accélération des projets Hydrogène	Région	10 millions d'euros
Traitement des friches	Région	10 millions d'euros
Rénovation de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) d'Auxerre	Région	250 000 euros
Thématique Mobilité multimodale : 323.88 M€		
Accélération du CPER 2015 – 2020 volet routier	Etat	37.25 millions d'euros
Accélération du CPER 2015 -2020 volet routier	Etat	37.31 millions d'euros
Accélération du CPER 2015 – 2020 volet ferroviaire	Etat	20 millions d'euros
Accélération du CPER 2015 -2020 volet ferroviaire	Etat	16.90 millions d'euros
Soutien au fret ferroviaire	Etat	36.77 millions d'euros
Mobilités actives	Etat	9 millions d'euros
Transports collectifs	Etat	5.03 millions d'euros
Opérations de gros entretien sur le patrimoine des voies navigables	Etat	42 millions d'euros
Petites lignes ferroviaires	Etat	3.80 millions d'euros
Accessibilité des gares aux personnes à mobilité réduite	Etat	5.08 millions d'euros
Prévention du bruit ferroviaire	Etat	15.13 millions d'euros
Sécurisation des passages à niveau	Etat	4.75 millions d'euros
Etude RER métropolitain	Etat	0.50 million d'euros
Accélération du CPER 2015-2020 volet routier	Région	14.17 millions d'euros
Accélération du CPER 2015-2020 volet ferroviaire	Région	33.79 millions d'euros
Poursuite du CPER volet ferroviaire	Région	17.8 millions d'euros
Renouvellement des Actifs en Gares	Région	5 millions d'euros
Fret ferroviaire : Modernisation du réseau ferré dédié au fret et du triage de Dijon Gevrey	Région	4 millions d'euros
Schéma régional des aires de covoiturages en Région BFC	Région	1 million d'euros
Développement de l'itinérance touristique douce – Convention Région / VNF	Région	4 millions d'euros
Création d'un programme spécifique pour l'appui aux projets de relance et de transformation dans le cadre de la cohésion territoriale régionale	Région	4.60 millions d'euros
PLAN VELO - création d'un programme pour accompagner les Départements dans le cadre de la réalisation de pistes cyclables en maîtrise d'ouvrage et implantation d'abris vélos sécurisés dans des gares comtoises	Région	5 millions d'euros
Pôles d'échanges multimodaux	Région	1 million d'euros

Thématique Cohésion des Territoires (dont numérique et cohésion sociale) : 100.81 M€		
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Etat	2.80 millions d'euros
Concours financier aux collectivités locales (DSIL exceptionnelle)	Etat	3 millions d'euros
Réouverture du guichet du plan France Très Haut Débit	Etat	4 millions d'euros
Usages - données – territoires intelligents	Etat	2 millions d'euros
Simplification - dématérialisation	Etat	0.50 millions d'euros
Inclusion numérique	Etat	8 millions d'euros
Renforcement des ponts des collectivités territoriales	Etat	1.89 million d'euros
Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté	Etat	1.07 million d'euros
Contrats de station durables	Région	4 millions d'euros
Appel à projets nouvelles activités durables en montagne	Région	3 millions d'euros
Développement de l'itinérance touristique douce – Nouveau contrat d'itinérance	Région	2 millions d'euros
Couverture universelle très haut débit (THD)	Région	4 millions d'euros
Création de Tiers Lieux	Région	5 millions d'euros
Structurer une démarche de territoire intelligent et connecté	Région	20 millions d'euros
Soutien à des projets numériques d'envergure	Région	8 millions d'euros
Création d'un programme spécifique pour l'appui aux projets de relance et de transformation dans le cadre de la cohésion territoriale régionale	Région	6.60 millions d'euros
Optimisation des règlements d'intervention / Bouquet d'intervention pour la cohésion territoriale régionale	Région	6.95 millions d'euros
Numérique (immobilier et réseau)	REACT-EU	10 millions d'euros
Numérique (usages)	REACT-EU	8 millions d'euros
Thématique Culture : 42.24 M€		
Plan cathédrales	Etat	9.60 millions d'euros
Restauration des monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat	Etat	2 millions d'euros
Autres équipements patrimoniaux (musée, archéologie, archive)	Etat	3.90 millions d'euros
Soutien aux filières (bibliothèques)	Etat	9 millions d'euros
Rénovation énergétique des institutions de création	Etat	0,99 million d'euros
Rénovation énergétique des bâtiments culturels	Région	2.50 millions d'euros
Travaux de restauration, rénovation et construction au Château de Châteauneuf	Région	4 millions d'euros
Extension du musée de Bibracte	Région	600 000 euros
Musée du Grand Rolin	Région	3.50 millions d'euros
Projet "Un cercle immense" de la Saline royale d'Arc-et-Senans	Région	500 000 euros
Collégiale Saint-Lazare Avallon	Région	750 000 euros
Restauration temple protestant Montbéliard – Association culturelle de l'Eglise Protestante Unie	Région	600 000 euros
Restauration de la chapelle de Ronchamp	Région	440 000 euros
Restauration du château de Ray-sur-Saône – Département de Haute-Saône	Région	700 000 euros
Restauration du palais abbatial de Cluny	Région	260 000 euros
Restauration de la Grande Saline de Salins-les-Bains	Région	1.40 million d'euros
Abbaye Saint-Germain d'Auxerre	Région	1.10 million d'euros
Partenariat avec la Fondation du patrimoine	Région	200 000 euros
Soutien aux aménagements des lieux culturels	Région	200 000 euros

Thématique Emploi – Formation professionnelle : 65.13 M€		
Parcours qualifiants pour les jeunes et formations sur les compétences numériques en situation professionnelle	Etat	29.16 millions d'euros
Revalorisation de la rémunération des stagiaires - adultes	Etat	9.20 millions d'euros
Création de places supplémentaires en IFAS (métier d'aides-soignants)	Etat	5.33 millions d'euros
Création de places supplémentaires en IFSI (métier d'infirmières)	Etat	3.44 millions d'euros
Réhabilitation et extension du pôle alimentaire et restauration du CFA école des métiers Dijon-Métropole	Région	8 millions d'euros
Formation des demandeurs d'emploi	REACT-EU	10 millions d'euros
Thématique développement Economique – économie sociale et solidaire : 162.95 M€		
PIA4	Etat	12.45 millions d'euros
Fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires	Etat	30 millions d'euros
Fonds de relocalisation et de transition vers une économie décarbonée (FRTED)	Région	20 millions d'euros
Augmenter les participations de la Région dans les outils d'immobilier d'entreprise (SEM et Batifranc) pour accompagner la relance	Région	5 millions d'euros
Outils Haut de bilan (Capital risque)	Région	3 millions d'euros
Fonds d'investissement « Filières agroalimentaires de Bourgogne-Franche-Comté »	Région	3.50 millions d'euros
Fonds régional de soutien pour les investissements économiques de proximité	Région	10 millions d'euros
Fonds territorial pour l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)	Région	6 millions d'euros
Accompagnement du tourisme social (révision d'un RI existant)	Région	4 millions d'euros
Accompagnement de l'hébergement et des structures touristiques - Foncière hôtelière régionale	Région	8 millions d'euros
Accompagnement de l'hébergement et des structures touristiques - Appel à émergence de projets pour un tourisme durable	Région	8 millions d'euros
Accompagnement de l'hébergement et des structures touristiques - Appel à projets grands équipements structurants	Région	3 millions d'euros
Prêt rebond	REACT EU	20 millions d'euros
Fonds de prêt innovation	REACT EU	5 millions d'euros
Garantie PME	REACT EU	5 millions d'euros
Soutien au fonctionnement et à l'investissement des TPE-PME	REACT EU	20 millions d'euros
Thématique Santé : 128.16 M€		
Séjour de la santé / dépendances – investissement public (dont rénovation thermique)	Etat	91.16 millions d'euros
Maisons de santé publique	Région	1 million d'euros
Accélérer le développement de la e-santé et de la télémédecine sur l'ensemble du territoire régional	Région	4 millions d'euros
Santé - immobilier	REACT-EU	17 millions d'euros
Santé - équipements	REACT-EU	15 millions d'euros
Thématique Sports : 16.5 M€		
Modernisation du CREPS de Dijon	Etat	5 millions d'euros
Soutien équipements sportifs	Etat	2.5 millions d'euros
Modernisation du CREPS de Dijon	Région	6 millions d'euros
Plan piscines	Région	3 millions d'euros
Thématique Agriculture et alimentation : 27.32 M€		
Plan de modernisation des abattoirs	Etat	6.30 millions d'euros
Elevages	Etat	7 à 9 millions d'euros
Plantation des haies	Etat	3.10 millions d'euros
Projets alimentaires territoriaux	Etat	4.31 millions d'euros

Jardins partagés	Etat	Non défini
Alimentation locale et solidaire	Etat	Non défini
Communication sur les métiers de l'agriculture, agroalimentaire et de la forêt	Etat	0.11 millions d'euros
Accueil des animaux en fin de vie	Etat	Non défini
Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques	Etat	Non défini
Soutien à la commercialisation en vente directe des productions régionales (création RI)	Région	1.50 million d'euros
Accès de l'agriculture aux ressources en eau	Région	1 million d'euros
Généralisation du soutien aux investissements de protection contre le gel en viticulture	Région	1 million d'euros
Aide au raccordement de panneaux photovoltaïques sur toitures de bâtiments agricoles	Région	1 million d'euros
Développement des systèmes agroforestiers	Région	500 000 euros
Renforcement du PCAE	Région	1.50 million d'euros
Thématique Forêt / bois : 10 M€		
Plan de renouvellement des forêts françaises et de soutien à la filière bois – renouvellement forestier	Etat	Non défini
Plan de renouvellement des forêts françaises et de soutien à la filière bois – filière graines et plants	Etat	Non défini
Plan de renouvellement des forêts françaises et de soutien à la filière bois – soutien à la filière bois	Etat	Non défini
Plan de renouvellement des forêts françaises et de soutien à la filière bois – Cartographie à haute densité des zones à enjeux forestiers	Etat	Non défini
Soutien aux plates-formes de stockage de bois scolytés	Région	1 million d'euros
Aide à la construction bois exemplaire dans les bâtiments notamment publics	Région	5 millions d'euros
Démonstration et promotion de la faisabilité d'une gestion forestière multifonctionnelle – volet acquisition	Région	4 millions d'euros
Thématique Education : 82.55 M€		
Ressource pédagogiques numériques	Etat	750 000 euros
Plan d'équipement numérique individuel pour les lycéens boursiers (2 ^{nde} et 1 ^{ère} année CAP)	Région	2.20 millions d'euros
Acquisition d'équipements numériques pour l'enseignement des formations sanitaires et sociales	Région	500 000 euros
Acquisition d'équipements informatiques par les CFA	Région	1 million d'euros
Acquisition de casques de réalité virtuelle de présentation des métiers et d'équipements de simulation	Région	600 000 euros
Appel à projets "Equipements pédagogiques et numériques 2021" – Enseignement supérieur	Région	800 000 euros
Equipements informatiques lycéens boursiers	REACT-EU	6 millions d'euros
Dotation exceptionnelle pour les réparations courantes du propriétaire (RCP) à finalité énergétique dans les lycées publics	Région	10 millions d'euros
Appel à projets Lycées favorisant la sobriété (eau et énergie) et les déplacements doux dans les lycées publics.	Région	10 millions d'euros
Renforcement des investissements à finalité énergétique dans les lycées privés sous contrat d'association et aux établissements d'enseignement privé agricole	Région	2 millions d'euros
Equipement des plateformes Praxibat/Qualit ENR dans les Lycées	Région	700 000 euros
Investissement dans les lycées	Région	24 millions d'euros
Investissement dans les lycées	Etat	24 millions d'euros
TOTAL GENERAL ACCORD DE RELANCE BFC : Etat 625.91 M€ / Région 617.96 M€		

Accord de Relance Etat / Région Bourgogne Franche-Comté 2021-2022





**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

**CPER Bourgogne-Franche-Comté 2021/2027
Accord de relance Etat/Région 2021-2022**



Décembre 2020

<https://www.relance-bfc.fr>

